

PROJET DE PARC EOLIEN DES TROIS COMMUNES DU PLATEAU (02)

Pièce 8 : Accords et avis

30 août 2022



CORIEAULYS

4 rue de la cure - 63730 MIRBELEURS
14 route de Magneux - 42110 Chambéon

*Signataire de la charte d'engagement
des bureaux d'études dans le domaine
de l'évaluation environnementale*

Ce document regroupe :

- Avis officiels des gestionnaires aéronautiques et Météo France,
- Avis de RTE et réponse d'Éléments,
- Le relevé des parcelles concernées par des aménagements,
- L'accord des propriétaires sur lesdites parcelles pour autoriser la SAS PE BCVM à déposer les demandes d'autorisation administratives,
- L'avis des propriétaires et des mairies sur les conditions de remise en état du site à l'issue de l'exploitation sur les parcelles où il y aura construction.
- Les délibérations des mairies concernées.

I AVIS DU MINISTERE DE LA DEFENSE

21/02/2019 Messagerie Elements - Porté à connaissance afférent à votre demande de pré-consultation pour un projet éolien sur les commune...



Robin VERNEUIL <robin.verneuil@elements.green>

Porté à connaissance afférent à votre demande de pré-consultation pour un projet éolien sur les communes de Brenelle, Courcelles-sur-Vesle, Presles-et-Boves, Saint-Mard et Braine (02) - BR_1272_2018

LEROY Xavier <xavier-e.leroy@intradef.gouv.fr>

21 février 2019 à 18:41

À : "robin.verneuil@elements.green" <robin.verneuil@elements.green>

Cc : "pierre-alexandre.cichostepski@elements.green" <pierre-alexandre.cichostepski@elements.green>

Monsieur,

Après consultation des différents organismes des forces armées concernés par votre projet éolien pour des aérogénérateurs d'une hauteur sommitale de 200 mètres, pale haute à la verticale, sur le territoire de les communes de Brenelle, Courcelles-sur-Vesle, Presles-et-Boves, Saint-Mard et Braine (02) transmis par courrier en date du 16 août 2018, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le projet ne fait l'objet d'aucune prescription locale.

Cependant, bien que situé au-delà des 30 kilomètres des radars des armées à proximité (Reims) et compte tenu de l'évolution attendue des critères d'implantation afférents à leur voisinage, je vous recommande d'appliquer, dès à présent et au minimum, les prescriptions d'alignement et de séparation angulaire requis actuellement en zone de coordination.

En cas de construction, compte tenu de la hauteur totale hors sol des éoliennes, un balisage "diurne et nocturne" devra être mis en place conformément à la réglementation en vigueur. En conséquence, je vous invite à consulter la délégation régionale Picardie de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord située à Beauvais (60) afin de prendre connaissance de la technique de balisage appropriée à votre projet.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Ce document est établi sur la base des critères actuellement pris en compte par le ministère des armées et des informations recueillies à ce stade de la consultation. Il tient compte de la réglementation et des contraintes en vigueur au jour de l'étude, des parcs éoliens à proximité dont les armées ont connaissance au moment de sa rédaction et ne préjuge en rien de l'éventuel accord du ministère des armées qui sera donné dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale à venir.

Ce document n'est pas un acte faisant grief, il est donc insusceptible de recours et de demande de reconsidération. Il est inopposable aux tiers et ne crée pas de droit d'antériorité à l'égard d'autres éventuels projeteurs. Il ne vaut pas autorisation d'exploitation, celle-ci n'étant étudiée que lors de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale, sur saisine du préfet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le sous-directeur de la circulation aérienne militaire Nord,

Commandant Xavier Leroy
Chef de la division environnement aéronautique
Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord
811 927 27 93 - 02 47 96 19 93 - xavier-e.leroy@intradef.gouv.fr

II AVIS DE METEOFRANCE



Direction interrégionale Nord
Division Observation
18 rue Elisée Reclus
CS 60007
59651 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

ELEMENTS
A l'attention de M Robin Verneuil
5 rue Anatole France
34000 MONTPELLIER

Affaire suivie par : Barbara Dugardin
Téléphone : 03 30 67 66 72
Courriel : reseau.lille@meteo.fr

Villeneuve d'Ascq, le 20 septembre 2018

OBJET : Projet éolien vis-à-vis des radars météorologiques
REF: votre courrier du 20/08/2018

Monsieur,

Par courrier en référence, vous avez saisi Météo-France concernant votre projet de parc éolien sur les communes de Courcelles-sur-Vesle, Brenelle, Presles-et-Boves, Braine, Saint-Mard (02). Selon votre dossier, ce parc éolien se situerait à une distance supérieure à 83 kilomètres du radar¹ le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens (à savoir le radar de Taisnières en Thiérache).

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer Madame, mes sincères salutations.

La Responsable de la Division Observation
pour Météo France Nord

Thérèse Escartin

Copies: D, OBS/D, DSO/CMR/ERF/DA

1 ; Les coordonnées géographiques des radars concernés vous sont accessibles depuis l'extranet <https://pro.meteofrance.com> (avec identifiant : radeol et mot de passe : rad258eoLIEN!D))

Météo-France
73, avenue de Paris - 94165 Saint-Mandé CEDEX - France
www.meteofrance.fr @meteofrance
Météo-France, certifié ISO 9001 par AFNOR Certification

III AVIS DE RTE

III.1 Avis de RTE du 22 juillet 2020



VOS REF. : Mail du 16/07/2020

NOS REF. : LE-MAIN-CML-GMR-CA-Appui Env.T-20-180

INTERLOCUTEUR : Catherine PASSAQUIT

TEL. : 03 26 05 53 01

FAX : 03 26 05 53 25

MAIL : rte-cm-lil-gmr-ca-envt-tiers@rte-france.com

OBJET : Projet éolien Brenelle, Courcelles en Vesle et Saint Mart (02)

DDT AISNE
50 Boulevard de Lyon
02011 LAON Cedex
A l'attention de Monsieur BOSSUYT

Reims, le 22/07/2020

Monsieur,

Par la présente, nous faisons suite à votre mail en date du 16/07/2020 par lequel vous nous avez sollicités dans le cadre du **projet de parc éolien** situé sur les communes de **Brenelles, Courcelles en Vesle et Saint Mart (02)**, afin d'obtenir des informations concernant les distances d'éloignement à respecter à l'égard des ouvrages de transport d'électricité dont RTE est gestionnaire.

Nous vous confirmons que le projet est situé à **proximité d'ouvrages à haute ou très haute tension** relevant du réseau public de transport d'électricité, à savoir les lignes électriques aériennes suivantes :

- LIAISON 225 kV BEAUTOR-LE LONG CHAMP
- LIAISON 225 kV LE LONG CHAMP-VEZILLY

Vous trouverez en pièce jointe, les préconisations que nous avons envoyées à ELEMENTS SAS en date du 13/12/2018. Le courrier faisait apparaître la notion de la distance L1 (Hauteur de l'éolienne totale + D/2 + 3m) ainsi que de la distance L2 (3,5 x D).

L'implantation de l'éolienne E04 se situe dans la zone dite « L2 », par conséquent, nous avons réalisé une étude complémentaire concernant la distance d'éloignement à respecter pour implanter cette éolienne, et ceci pour une hauteur totale de 180 mètres.

Afin de rendre compatible l'ouvrage électrique et l'implantation de l'éolienne E04, il convient de déplacer cette dernière de 2,5m vers le Nord (vers EO2).

Concernant les autres éoliennes RTE n'a pas de contraintes particulières à exprimer compte tenu des distances d'éloignement suffisantes entre le projet et nos ouvrages.

CENTRE MAINTENANCE DE LILLE
Groupe Maintenance Réseau Champagne Ardenne
IMPASSE DE LA CHAUFFERIE - BP 246
51059 REIMS CEDEX
TEL : 03 26 05 53 53 - FAX : 03 26 36 46 70

RTE Réseau de Transport d'Electricité
société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 2 132 285 690 euros
R.C.S.Nanterre 444 619 258

www.rte-france.com



Nous vous rappelons aussi que :

- Préalablement à l'exécution de travaux, il appartient au responsable de projet (personne physique ou morale, pour le compte de laquelle les travaux sont exécutés) et à l'exécutant des travaux, après consultation du guichet unique (www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr), de se conformer aux procédures de déclaration de projet de travaux (DT) et de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) fixées par les articles R. 554-1 et suivants du Code de l'Environnement ;
- lors de l'exécution de travaux, les entreprises devront impérativement se conformer aux dispositions des articles R4534-107 et suivants du code du travail qui définissent les règles de sécurité à observer pour tous travaux à proximité d'ouvrages électriques HTB sous tension et plus spécifiquement à l'article R4534-108 qui impose le respect d'une distance minimale de sécurité de 5 mètres à maintenir en permanence pendant la phase des travaux par rapport aux câbles conducteurs sous tension.

Nous vous précisons également, qu'en cas de chute ou de projection de matériaux, nous vous tiendrons responsable de tous dommages causés à nos lignes, aux utilisateurs qui y sont raccordés ainsi qu'aux tiers. Nous vous précisons que, si un tel sinistre devait se produire, les montants d'indemnisation pourraient être considérables. Bien entendu, il vous appartient d'éviter ou du moins limiter ce risque en prévoyant des distances d'éloignement suffisantes.

Enfin, nous vous rappelons que ces différentes observations valent uniquement pour les ouvrages dont RTE est gestionnaire (ouvrages dont la tension est supérieure à 50 kV), et qu'il peut exister, sur les terrains d'assiettes des constructions projetées, des ouvrages de distribution d'énergie électriques ou des ouvrages de transport et de distribution de gaz qui dépendent d'autres exploitants (ENEDIS, régies, GRDF, etc.). Nous vous invitons donc à vous rapprocher de ces derniers pour obtenir toutes les informations utiles.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

L'Adjoint du Directeur
du GMR Champagne-Ardenne

Daniel REMY

PJ :

Courrier envoyé à ELEMENTS SAS (référence 18-255)

1 extrait de carte SIG (source EasyGéo)

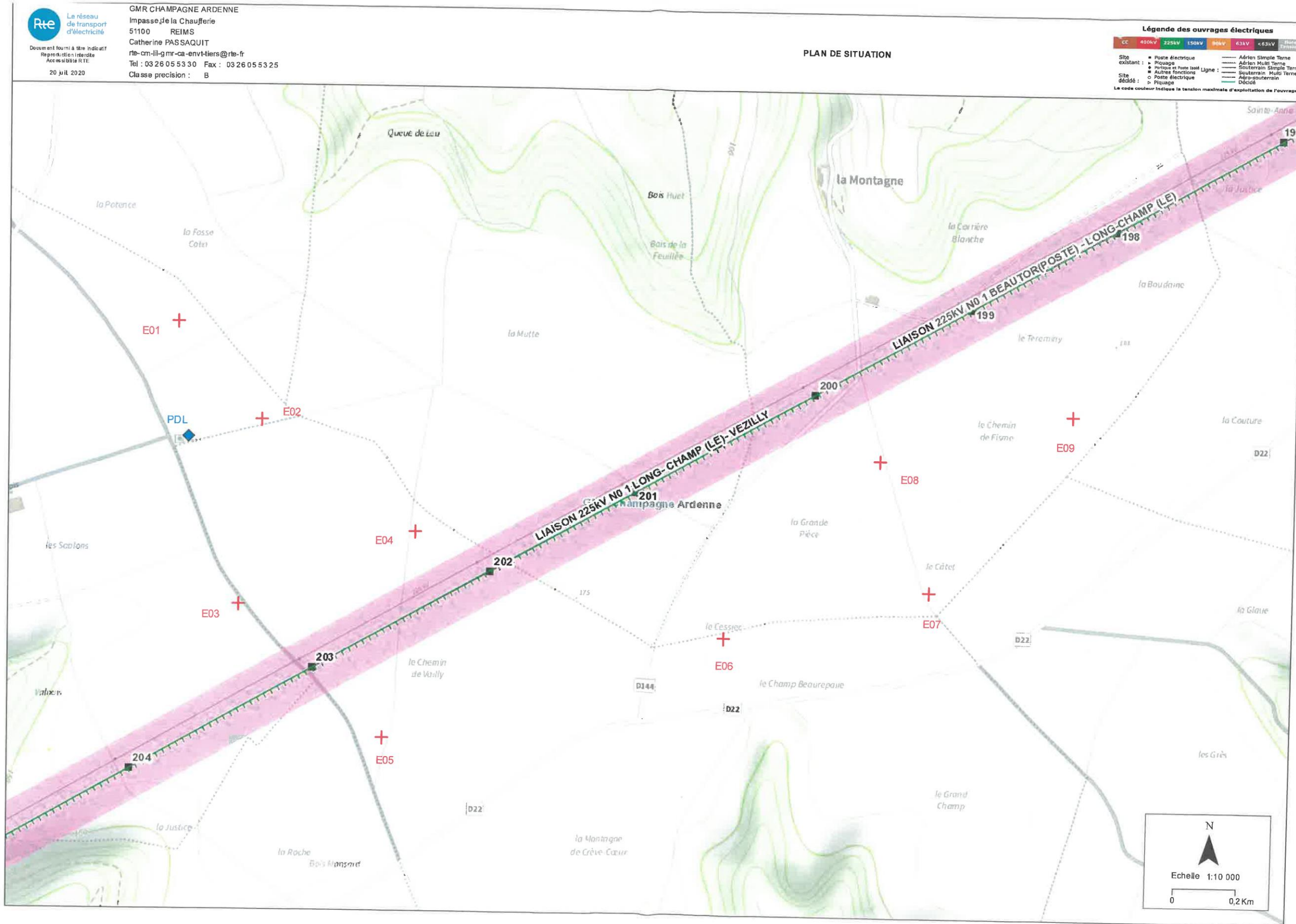
CENTRE MAINTENANCE DE LILLE
Groupe Maintenance Réseau Champagne Ardenne
IMPASSE DE LA CHAUFFERIE - BP 246
51059 REIMS CEDEX
TEL : 03 26 05 53 53 - FAX : 03 26 36 46 70

RTE Réseau de Transport d'Electricité
société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 2 132 285 690 euros
R.C.S.Nanterre 444 619 258

www.rte-france.com

2/2





III.2 Réponse apportée

En réponse à l'avis de RTE, la société PE BCVM a décalé l'emplacement de l'éolienne E04 de 2,5 mètres en direction du nord. Les nouveaux plans et emprises sont présentés dans les cartes ci-après.

RTE a confirmé par mail le 6 mai 2022 que ce nouvel emplacement prend bien en compte sa demande du 22/07/2020 et n'a pas de contraintes particulières à exprimer compte tenu des distances d'éloignement suffisantes entre le projet et ses ouvrages (voir page 12).

Cette modification ne change pas les surfaces impactées par les aménagements du parc éolien (les fondations occupent toujours 4 972 m² ; la plateforme du PDL génère toujours 531 m² d'emprises, etc.). Les parcelles concernées par l'éolienne E04 et ses aménagements restent également les mêmes.

Au vu de la distance minimale, cette modification d'emplacement n'a aucune incidence sur les impacts prévus du projet (acoustique, faune/flore, paysage...).¹

Coordonnées corrigées des implantations

Nom de l'installation	Lambert93		WGS84		Altitude (Source LIDAR)
	X	Y	Latitude	Longitude	
E01	740400,035	6919533,92	49°22'26.557"N	3°33'22.086"E	167,5
E02	740668,207	6919226,23	49°22'16.539"N	3°33'35.267"E	172,5
E03	740597,994	6918636,65	49°21'57.477"N	3°33'31.581"E	165
E04	741158,206	6918873,75	49°22'5.020"N	3°33'59.422"E	171,5
E04 (décalée de 2,5m)	741156,264	6918875,3	49°22'5,071"N	3°33'59,327"E	171,4
E05	741062,135	6918214,42	49°21'43.707"N	3°33'54.428"E	167,5
E06	742148,548	6918548,04	49°21'54.248"N	3°34'48.374"E	167
E07	742802,553	6918704,99	49°21'59.170"N	3°35'20.836"E	173,5
E08	742638,681	6919118,11	49°22'12.577"N	3°35'12.868"E	170,5
E09	743249,616	6919270,58	49°22'17.363"N	3°35'43.198"E	178,5
PDL	740432,346	6919170,6	49°22'14.793"N	3°33'23.560"E	169,5

29/08/2022 14:16

Messagerie Elements - TR: Projet éolien de Brenelle, Courcelles-sur-Vesle et Saint-Mard

A l'attention de Madame Passaquit

Madame,

Je fais suite à votre courrier daté du 22/07/2020, adressé à la DDT de l'Aisne, au sujet des éloignements à respecter entre les éoliennes du projet porté par ma société Elements sur les communes de Brenelle, Courcelles-sur-Vesle et Saint-Mard, et les ouvrages électriques dont RTE est gestionnaire.

Vous indiquez que l'éolienne E04 devrait être déplacée de 2,5 m vers le Nord pour être compatible avec l'ouvrage électrique.

Je vous joins pour analyse une nouvelle implantation possible pour cette éolienne. Pourriez-vous m'indiquer si cette implantation vous permettrait de rendre un avis positif sans réserve sur le projet?

A votre disposition pour toute information complémentaire,

Cordialement,

--

Adrien Ward-Cherrier

Responsable éolien Nord

07 57 40 96 15 / 01 45 08 00 46

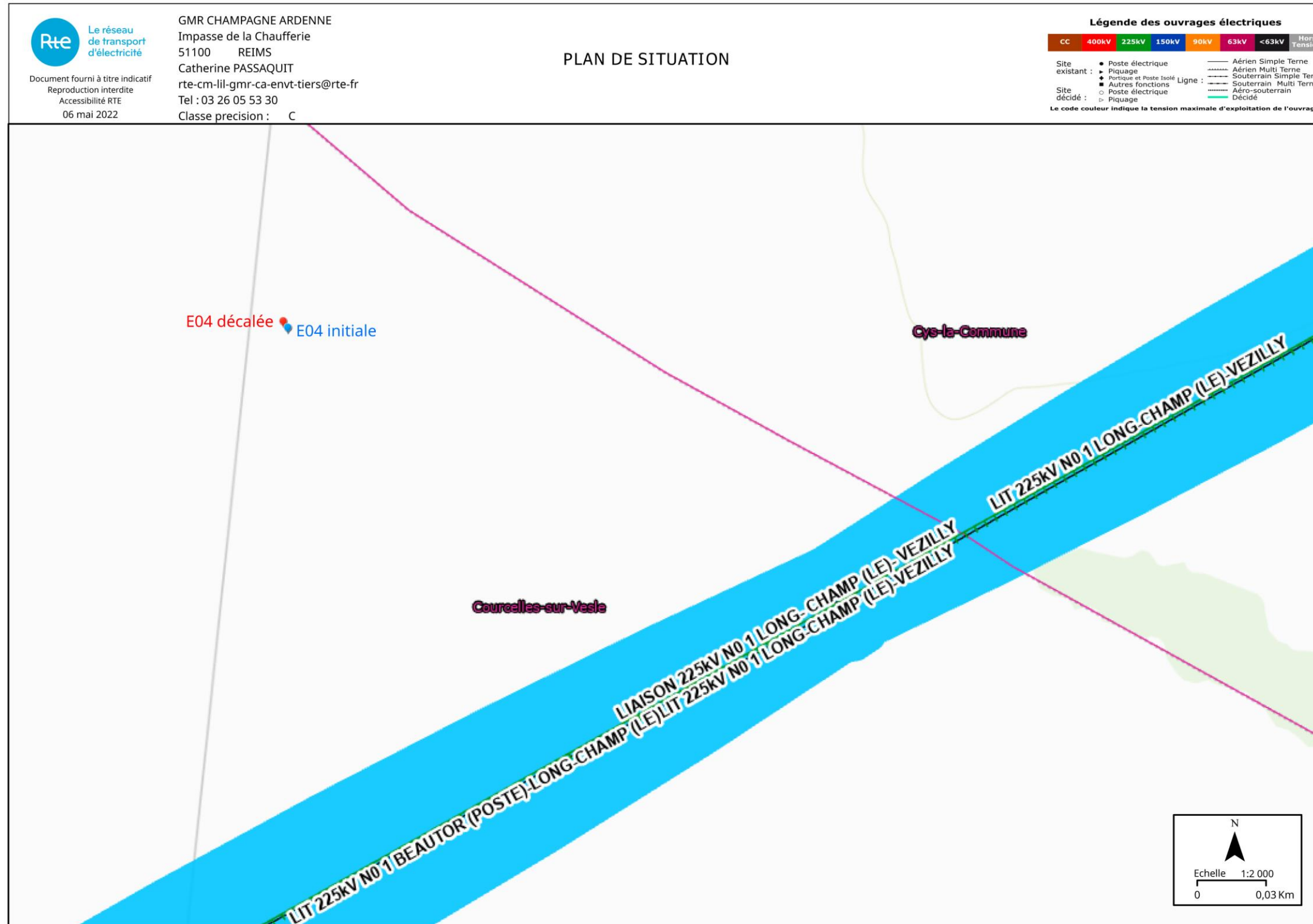
"Ce message est destiné exclusivement aux personnes ou entités auxquelles il est adressé et peut contenir des informations privilégiées ou confidentielles. Si vous avez reçu ce document par erreur, merci de nous l'indiquer par retour, de ne pas le transmettre et de procéder à sa destruction.

This message is solely intended for the use of the individual or entity to which it is addressed and may contain information that is privileged or confidential. If you have received this communication by error, please notify us immediately by electronic mail, do not disclose it and delete the original message."

5 pièces jointes

Courriel d'Éléments envoyé à RTE

¹ Les différentes pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale, notamment l'étude d'impact sur l'environnement (pièce 4) ne sont donc pas reprises.



Aisne (02)

Projet éolien de Brenelle et Courcelles-sur-Vesle

Nouvelle localisation de E04

Légende

Limite administrative

-  Limite communale
-  Parcelle cadastrale

Eolienne

-  Mat de l'éolienne E04
-  Survol des pales (D150)

Aménagement

-  Accès existant à renforcer
-  Fondation
-  Plateforme
-  Flèche de grue
-  Stockage du déblai
-  Stockage des pales
-  Giration

Coordonnées de l'éolienne

X	Y	Latitude	Longitude
741156.264	6918875.30	49°22'5,071"N	3°33'59,327"E



elements

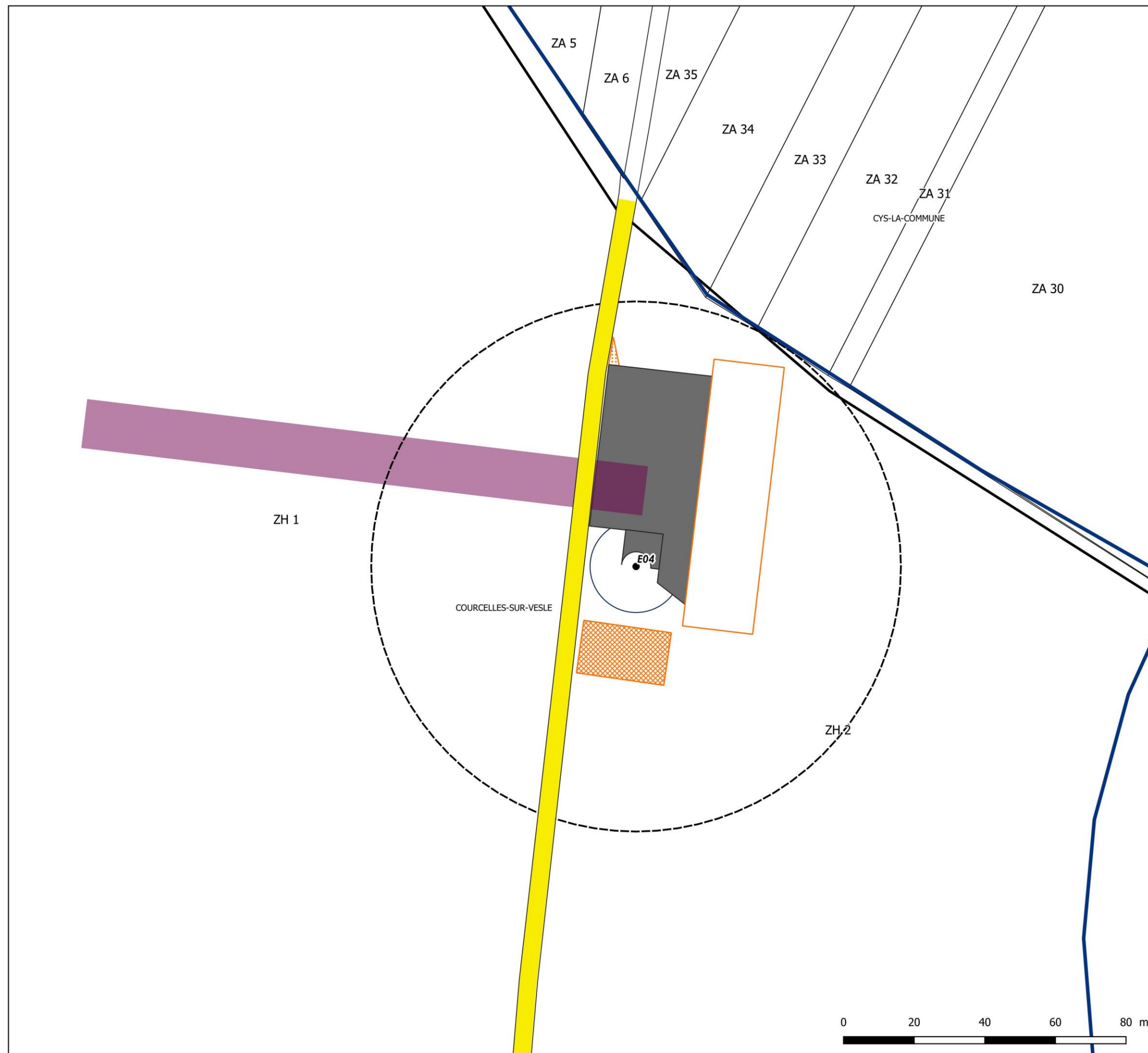
Énergies renouvelables participatives

5 rue Anatole France - 34000 Montpellier - 04 34 26 61 67

Auteur: JLA

Copyright IGN - Reproduction interdite

13 / 04 / 2022





Aisne (02)

Projet éolien de Brenelle et Courcelles-sur-Vesle

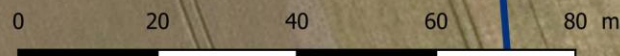
Nouvelle localisation de E04

Légende

- Limite administrative
- ▭ Limite communale
- ▭ Parcelle cadastrale
- Eolienne
 - Mat de l'éolienne E04
 - ⊞ Survol des pales (D150)
- Aménagement
 - ▬ Accès existant à renforcer
 - ▭ Fondation
 - ▭ Plateforme
 - ▭ Flèche de grue
 - ▭ Stockage du déblai
 - ▭ Stockage des pales
 - ▭ Giration

Coordonnées de l'éolienne

X	Y	Latitude	Longitude
741156.264	6918875.30	49°22'5,071"N	3°33'59,327"E



III.3 Avis de RTE du 6 mai 2022 à la suite de la modification apportée

PASSAQUIT Catherine <catherine.passaquit@rte-france.com>

6 mai 2022 à 16:32

À : "adrien.ward-cherrier@elements.green" <adrien.ward-cherrier@elements.green>

Cc : RTE-CM-LIL-GMR-CA-ENV-TIERS <rte-cm-lil-gmr-ca-env-tiers@rte-france.com>

Bonjour Monsieur

En effet nous avons demandé à ce que l'éolienne E04 soit déplacée de 2,5m vers le Nord (vers EO2).

D'après vos éléments, notre demande a bien été prise en compte, par conséquent, RTE n'a pas de contraintes particulières à exprimer compte tenu des distances d'éloignement suffisantes entre le projet et nos ouvrages.

Nom de l'installation	Lambert93		WGS84		Altitude (Source LIDAR)
	X	Y	Latitude	Longitude	
E04 (emplacement initial)	741158,206	6918873,75	49°22'5.020"N	3°33'59.422"E	171,5
E04 (décalée de 2,5m)	741156,264	6918875,3	49°22'5,071"N	3°33'59,327"E	171,4

Nous vous rappelons aussi que :

- Préalablement à l'exécution de travaux, il appartient au responsable de projet (personne physique ou morale, pour le compte de laquelle les travaux sont exécutés) et à l'exécutant des travaux, après consultation du guichet unique (www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr), de se conformer aux procédures de déclaration de projet de travaux (DT) et de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) fixées par les articles R. 554-1 et suivants du Code de l'Environnement ;
- lors de l'exécution de travaux, les entreprises devront impérativement se conformer aux dispositions des articles R4534-107 et suivants du code du travail qui définissent les règles de sécurité à observer pour tous travaux à proximité d'ouvrages électriques HTB sous tension et plus spécifiquement à l'article R4534-108 qui impose le respect d'une distance minimale de sécurité de 5 mètres à maintenir en permanence pendant la phase des travaux par rapport aux câbles conducteurs sous tension.

Nous vous précisons également, qu'en cas de chute ou de projection de matériaux, nous vous tiendrons responsable de tous dommages causés à nos lignes, aux utilisateurs qui y sont raccordés ainsi qu'aux tiers. Nous vous précisons que, si un tel sinistre devait se produire, les montants d'indemnisation pourraient être considérables. Bien entendu, il vous appartient d'éviter ou du moins limiter ce risque en prévoyant des distances d'éloignement suffisantes.

Enfin, nous vous rappelons que ces différentes observations valent uniquement pour les ouvrages dont RTE est gestionnaire (ouvrages dont la tension est supérieure à 50 kV), et qu'il peut exister, sur les terrains d'assiettes des constructions projetées, des ouvrages de distribution d'énergie électriques ou des ouvrages de transport et de distribution de gaz qui dépendent d'autres exploitants (ENEDIS, régies, GRDF, etc.). Nous vous invitons donc à vous rapprocher de ces derniers pour obtenir toutes les informations utiles.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées



Catherine PASSAQUIT
Technicien Contremaitre Environnement Tiers

RTE - Pôle Gestion de l'Infrastructure - Direction Maintenance - Centre Maintenance Lille - Groupe Maintenance Réseaux Champagne Ardenne - Equipe Appuis

catherine.passaquit@rte-france.com

Fixe. +33326055301 Port. +33699380263

RTE
Impasse de la chaufferie
51100 Reims

NOUS SUIVRE
rte-france.com



Libre (C1)	Interne RTE (C2)	Restreint RTE (C3)	Confidentiel RTE (C4)
[X]	[]	[]	[]

IV RELEVES DE PROPRIETES DES PARCELLES CONCERNEES PAR LES AMENAGEMENTS

Tableau de synthèse des parcelles concernées par les aménagements

	Commune	Section	Parcelle	Aménagements	Propriétaires
E01	Brenelle	ZC	18	Eolienne, fondation, plateforme, flèche de grue, stockage des pales, stockage du déblai, giration, survol	DEPIERRE MARIE MICHELE JEHANNE JOSEPHE
E02	Brenelle	ZC	19	Eolienne, fondation, plateforme, flèche de grue, stockage du déblai, giration, survol	HAMOT FRANCOIS
E02	Courcelles-sur-Vesle	ZH	1	Survol, stockage des pales	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LE MONT HUSSARD
E03	Brenelle	ZD	24	Eolienne, fondation, plateforme, flèche de grue, stockage du déblai, survol	PASQUIER ANDRE LOUIS MARIE
E03	Courcelles-sur-Vesle	ZH	1	Survol, stockage des pales	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LE MONT HUSSARD
E04	Courcelles-sur-Vesle	ZH	2	Eolienne, fondation, plateforme, flèche de grue, stockage des pales, stockage du déblai, giration, survol	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LE MONT HUSSARD
E04	Courcelles-sur-Vesle	ZH	1	Flèche de grue, survol	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LE MONT HUSSARD
E05	Courcelles-sur-Vesle	ZH	1	Eolienne, fondation, plateforme, flèche de grue, stockage des pales, stockage du déblai, survol	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LE MONT HUSSARD
E05	Courcelles-sur-Vesle	ZH	2	Flèche de grue, survol	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LE MONT HUSSARD
E06	Courcelles-sur-Vesle	ZI	3	Eolienne, fondation, plateforme, flèche de grue, stockage du déblai, giration, survol	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LE MONT HUSSARD
E06	Saint-Mard	B	733	Survol, stockage des pales	PASQUIER ANDRE LOUIS MARIE
E07	Saint-Mard	C	514	Eolienne, fondation, plateforme, flèche de grue, stockage du déblai, survol	PASQUIER ANDRE LOUIS MARIE
E07	Saint-Mard	B	732	Survol, stockage des pales	PASQUIER ANDRE LOUIS MARIE
E07	Saint-Mard	B	766	Survol	PASQUIER ANDRE LOUIS MARIE
E07	Saint-Mard	B	733	Survol	PASQUIER ANDRE LOUIS MARIE
E07	Dhuizel	ZD	1	Survol, flèche de grue	PASQUIER ANDRE LOUIS MARIE
E08	Saint-Mard	B	732	Eolienne, fondation, plateforme, flèche de grue, stockage du déblai, survol	PASQUIER ANDRE LOUIS MARIE
E08	Saint-Mard	C	514	Survol, stockage des pales	PASQUIER ANDRE LOUIS MARIE
E09	Saint-Mard	ZA	1	Eolienne, fondation, plateforme, flèche de grue, stockage des pales, stockage du déblai, giration, survol	PASQUIER ANDRE LOUIS MARIE
E09	Saint-Mard	ZA	3	Survol	PASQUIER ANDRE LOUIS MARIE
Accès existant à renforcer	Brenelle	ZC	19	Air de croisement ,giration et déport de pale	HAMOT FRANCOIS
	Courcelles-sur-Vesle	ZH	1	Air de croisement, déport de pale	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LE MONT HUSSARD
	Courcelles-sur-Vesle	ZH	2	Air de croisement	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LE MONT HUSSARD
	Courcelles-sur-Vesle	ZI	3	Air de croisement	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LE MONT HUSSARD
	Courcelles-sur-Vesle	ZC	17	Bande roulante de 8m temporaire, giration	SCEA DE LA FERME DU CHATEAU DE DHUIZEL
	Dhuizel	ZL	1	Déport de pale	SCEA DE LA FERME DU CHATEAU DE DHUIZEL
Accès à créer	Brenelle	ZC	18	Bande roulante de 5m définitive, giration et bande roulante de 8m temporaire, déport de pale, air de croisement	DEPIERRE MARIE MICHELE JEHANNE JOSEPHE
	Courcelles-sur-Vesle	ZH	2	Bande roulante de 8m temporaire, bande roulante de 5m définitive, giration, déport de pale	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LE MONT HUSSARD
	Courcelles-sur-Vesle	ZI	3	Bande roulante de 5m définitive	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LE MONT HUSSARD
	Saint-Mard	B	733	Déport de pale	PASQUIER ANDRE LOUIS MARIE
	Saint-Mard	C	514	Bande roulante de 5m définitive, bande roulante de 8m temporaire, giration déport de pale, air de croisement	PASQUIER ANDRE LOUIS MARIE
	Saint-Mard	B	732	Déport de pale	PASQUIER ANDRE LOUIS MARIE
	Saint-Mard	ZA	1	Bande roulante de 5m définitive	PASQUIER ANDRE LOUIS MARIE
	Saint-Mard	ZA	3	Bande roulante de 5m définitive	PASQUIER ANDRE LOUIS MARIE
PDL	Brenelle	ZC	19	Plateforme pour PDL, 4 PDL	HAMOT FRANCOIS
Base vie	Brenelle	ZC	10	Base vie	HAMOT FRANCOIS

Relevés de propriété des parcelles concernées par des aménagements

- Braine

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

file:///192.168.1.100/1_Eolien/2 - Développement/02_BREN_Brenel...

ANNEE DE MAJ		2019	DEP DIR	02 0	COM	110 BRAINE	TRES	049	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL	P00084						
Propriétaire			MBSF33 PASQUIER/ANDRE-LOUIS																							
5001 LA MONTAGNE			02220 SAINT MARD																							
PROPRIETES BATIES																										
DESIGNATION DES PROPRIETES																										
AN SEC N°PLAN	C	N°	ADRESSE		CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM	
			R EXO						0 EUR						R EXO						0 EUR					
			COM						0 EUR						DEP											
			R IMP						0 EUR						R IMP						0 EUR					
PROPRIETES NON BATIES																										
DESIGNATION DES PROPRIETES																										
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE		CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER				
83	B	123		AU DESSUS DE LA ROCHE FERR		B033		1						2 15 76								Feuillet				
								110A		A	T	03		87 90	63,33	C	TA			12,67	20					
																GC	TA			12,67	20					
																TS	TA			63,33	100					
																GC	TA			0,09	20					
																GC	TA			0,09	20					
																TS	TA			0,43	100					
																C	TA			0,24	20					
																GC	TA			0,24	20					
																TS	TA			1,21	100					
83	B	124		AU DESSUS DE LA ROCHE FERR		B033		1 110A			T	03		8 32		6	C	TA		1,2	20					
																GC	TA			1,2	20					
																TS	TA			6	100					
95	B	125		AU DESSUS DE LA ROCHE FERR		B033		1						35 01 85												
											J	T	02	23 34 57	2207	C	TA			441,4	20					
																GC	TA			441,4	20					
																TS	TA			2207	100					
																C	TA			168,21	20					
																GC	TA			168,21	20					
																TS	TA			841,07	100					
97	C	618		LA PRAIRIE DES WAILLONS		B099		1 110A				T	03	56 34	40,6	C	TA			8,12	20					
																GC	TA			8,12	20					

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

file:///192.168.1.100/1_Eolien/2 - Développement/02_BREN_Brenel...

ANNEE DE MAJ 2019				DEP DIR 02 0		COM 110 BRAINE		TRES 049				RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL P00084				
Propriétaire				MBSF33		PASQUIER/ANDRE-LOUIS														
5001 LA MONTAGNE				02220 SAINT MARD																
PROPRIÉTÉS NON BATIES										EVALUATION				LIVRE FONCIER						
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT AN EXO RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet
97	C	620		LA PRAIRIE DES WAILLONS	B099			1 110A			P	02	42 06	24,9	TS	TA	40,6	100		
															C	TA	4,98	20		
															GC	TA	4,98	20		
97	C	621		LA PRAIRIE DES WAILLONS	B099			1 110A			P	02	52 26	30,94	TS	TA	24,9	100		
															C	TA	6,19	20		
															GC	TA	6,19	20		
97	C	622		LA PRAIRIE DES WAILLONS	B099			1 110A			P	03	1 06 98	22,62	TS	TA	30,94	100		
															C	TA	4,52	20		
															GC	TA	4,52	20		
97	C	623		LA PRAIRIE DES WAILLONS	B099			1 110A			P	03	19 88	4,21	TS	TA	22,62	100		
															C	TA	0,84	20		
															GC	TA	0,84	20		
97	C	625		LA PRAIRIE DES WAILLONS	B099			1 110A			BP	01	44 38	30,51	TS	TA	4,21	100		
															C	TA	6,1	20		
															GC	TA	6,1	20		
97	C	626		LA PRAIRIE DES WAILLONS	B099			1 110A			P	03	28 52	6,04	TS	TA	30,51	100		
															C	TA	1,21	20		
															GC	TA	1,21	20		
97	C	627		LA PRAIRIE DES WAILLONS	B099			1 110A			P	03	28 52	6,04	TS	TA	6,04	100		
															C	TA	1,21	20		
															GC	TA	1,21	20		
97	C	628		LE MOULINET	B078			1 110A			T	03	60 40	43,51	TS	TA	6,04	100		
															C	TA	8,7	20		
															GC	TA	8,7	20		
97	C	629		LE MOULINET	B078			1 110A			T	03	14 80	10,67	TS	TA	43,51	100		
															C	TA	2,13	20		
															GC	TA	2,13	20		
97	C	631		LE MOULINET	B078			1 110A			T	03	22 20	15,99	TS	TA	10,67	100		
															C	TA	3,2	20		
															GC	TA	3,2	20		
97	C	632		LE MOULINET	B078			1 110A			T	03	6 32	4,56	TS	TA	15,99	100		
															C	TA	0,91	20		
															GC	TA	0,91	20		
															TS	TA	4,56	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 2

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

file:///192.168.1.100/1_Eolien/2 - Développement/02_BREN_Brenel...

ANNEE DE MAJ 2019 DEP DIR 02 0 COM 110 BRAINE TRES 049 RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ NUMERO COMMUNAL P00084
 Propriétaire MBSF33 PASQUIER/ANDRE-LOUIS
 5001 LA MONTAGNE 02220 SAINT MARD

DESIGNATION DES PROPRIETES										EVALUATION										LIVRE FONCIER	
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet
97	C	1004		LE MOULINET	B078	0633	1	110A		T	03		12 19	8,79	C	TA		1,76	20		
															GC	TA		1,76	20		
															TS	TA		8,79	100		
97	C	1006		LE MOULINET	B078	0630	1	110A		T	03		84 13	60,62	C	TA		12,12	20		
															GC	TA		12,12	20		
															TS	TA		60,62	100		
97	C	1038		LA PRAIRIE DES WAILLONS	B099	0615	1	110A		T	03		1 62	1,16	C	TA		0,23	20		
															GC	TA		0,23	20		
															TS	TA		1,16	100		
97	C	1040		LA PRAIRIE DES WAILLONS	B099	0616	1	110A		T	03		3 22	2,33	C	TA		0,47	20		
															GC	TA		0,47	20		
															TS	TA		2,33	100		
97	C	1042		LA PRAIRIE DES WAILLONS	B099	0617	1	110A		T	03		9 88	7,11	C	TA		1,42	20		
															GC	TA		1,42	20		
															TS	TA		7,11	100		
97	C	1044		LE MOULINET	B078	0634	1	110A		T	03		1 31 45	94,71	C	TA		18,94	20		
															GC	TA		18,94	20		
															TS	TA		94,71	100		
					R EXO 706 EUR					R EXO 3534 EUR											
HA A CA 44 51 08					REV IMPOSABLE 3534 EUR					TAXE AD R IMP 0 EUR					MAJ TC 0 EUR						

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 3

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

file:///192.168.1.100/1_Eolien/2 - Développement/02_BREN_Brenel...

ANNEE DE MAJ 2019 DEP DIR 02 0 COM 110 BRAINE TRES 049 RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ NUMERO COMMUNAL +00322
 Propriétaire PBDT4 GFA GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LE MONT HUSSARD
 PAR MR DE FAY MAXENCE GERANT FERME SAINT LEGER 02290 EPAGNY

DESIGNATION DES PROPRIETES			IDENTIFICATION DU LOCAL					EVALUATION DU LOCAL																			
AN	SEC	N°PLAN	C	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S	M	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	RC COEF	RC TEOM	
					R EXO																						
					COM																						
					R IMP																						

DESIGNATION DES PROPRIETES			EVALUATION										LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feillet
19	B	126		AU DESSUS DE LA ROCHE FERR	B033			1 110A			T 02		85 16	80,51	C TA			16,1	20		
															GC TA			16,1	20		
															TS TA			80,51	100		
19	B	127		AU DESSUS DE LA ROCHE FERR	B033			1 110A			T 02		85 06	80,42	C TA			16,08	20		
															GC TA			16,08	20		
															TS TA			80,42	100		
19	B	128		AU DESSUS DE LA ROCHE FERR	B033			1 110A			T 02		83 88	79,3	C TA			15,86	20		
															GC TA			15,86	20		
															TS TA			79,3	100		
19	B	129		AU DESSUS DE LA ROCHE FERR	B033			1 110A			T 02		84 95	80,31	C TA			16,06	20		
															GC TA			16,06	20		
															TS TA			80,31	100		
19	ZA	1		AU DESSUS DE LA ROCHE FERR	B033		1						14 42 50								
								110A	AJ		T 02		4 03 55	381,5	C TA			76,3	20		
															GC TA			76,3	20		
															TS TA			381,5	100		
								110A	AK		T 03		4 03 55	290,77	C TA			58,15	20		
															GC TA			58,15	20		
															TS TA			290,77	100		
								110A	B	BT	02		6 31 90	19,51	C TA			3,9	20		
															GC TA			3,9	20		
															TS TA			19,51	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

file:///192.168.1.100/1_Eolien/2 - Développement/02_BREN_Brenel...

ANNEE DE MAJ 2019 DEP DIR 02 0 COM 110 BRAINE TRES 049 RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ NUMERO COMMUNAL +00322
 Propriétaire PBDT4 GFA GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LE MONT HUSSARD
 PAR MR DE FAY MAXENCE GERANT FERME SAINT LEGER 02290 EPAGNY

PROPRIÉTÉS NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION										LIVRE FONCIER									
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet		
								110A		Z	S		3 50	1012 EUR	0								
		HA A CA	REV IMPOSABLE	1012 EUR								REXO											
CONT		17 81 55										TAXE AD		0 EUR								MAJ TC	0 EUR

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 2

- Brenelle

12/05/2020

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

ANNEE DE MAJ 2016 DEP DIR 02 0 COM 120 BRENELLE
 Propriétaire MBT9R8
 7 RUE DU MARRONNIER 02220 BRENELLE
 HAMOT/FRANCOIS
 ROLE A RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ NUMERO COMMUNAL H00018

DESIGNATION DES PROPRIETES IDENTIFICATION DU LOCAL PROPRIETES BATIES EVALUATION DU LOCAL
 AN SECTION N°PLAN C PART N° VOIRIE ADRESSE CODE RIVOLI BAT ENT NIV N°PORTE N°INVAR S TAR M EVAL AF NAT LOC CAT REVENU CADASTRAL COLL NAT EXO AN RET AN DEB FRACTION RC EXO % EXO TX OM COEF

DESIGNATION DES PROPRIETES IDENTIFICATION DU LOCAL PROPRIETES NON BATIES EVALUATION LIVRE FONCIER
 AN SECTION N°PLAN N°VOIRIE ADRESSE CODE RIVOLI N°PARC PRIM FP/DP S TAR SUF GR/SS GR CLASSE NAT CULT CONTENANCE HA A CA REVENU CADASTRAL COLL NAT AN FRACTION %EXO TC Feillet
 03 ZC 10 LES SABLONS B030 1 A T 02 53 95 44,44

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

file:///C:/Users/hugoc/Downloads/RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ.html

1/1

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

file:///192.168.1.100/1_Eolien/2 - Développement/02_BREN_Brenelle_Courcelles-sur-Vesle_Saint...

ANNEE DE MAJ 2019 DEP DIR 02 0 COM 120 BRENELLE TRES 049 RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ NUMERO COMMUNAL H00026

usufruitier/Indivision MBSL5N HAMOT/MICHEL
 AGRICULTEUR 5 RUE DU MARRONNIER 02220 BRENELLE HAMOT/FRANCOIS
 nu propriétaire MBT9R8
 7 RUE DU MARRONNIER 02220 BRENELLE HAMOT/MARIE MICHELE
 usufruitier/Indivision MBR36X
 AGRICULTEUR 5 RUE DU MARRONNIER 02220 BRENELLE

DESIGNATION DES PROPRIETES				PROPRIETES BATIES										EVALUATION DU LOCAL												
AN	SEC	N°PLAN	C N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM	
				REXO																						
				COM RIMP																						

DESIGNATION DES PROPRIETES				PROPRIETES NON BATIES										EVALUATION						LIVRE FONCIER				
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet		
14	AB	169		AU DESSUS DU VILLAGE	B003	0103		1 120A			T	03	4 02 75	290,21		C	TA			58,04	20			
																GC	TA			58,04	20			
																TS	TA			290,21	100			
13	AB	170		VILLAGE	B040	0042		1 120A			J	01	29	0,4		C	TA			0,08	20			
																GC	TA			0,08	20			
																TS	TA			0,4	100			
01	ZC	2		LES SABLONS	B030		1	120A		J	T	02	6 11 71			C	TA			10,46	20			
								120A					61 17	52,3		GC	TA			10,46	20			
								120A		K	T	03	1 22 34	88,16		TS	TA			52,3	100			
								120A								GC	TA			17,63	20			
								120A								TS	TA			17,63	20			
								120A		L	T	04	1 83 52	99,19		GC	TA			88,16	100			
								120A								C	TA			19,84	20			
								120A								GC	TA			19,84	20			
								120A		M	T	05	2 44 68	66,01		TS	TA			99,19	100			
								120A								C	TA			13,2	20			
								120A								GC	TA			13,2	20			
								120A								TS	TA			66,01	100			
01	ZC	4		LES SABLONS	B030		1						95 59											

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

file:///192.168.1.100/1_Eolien/2 - Développement/02_BREN_Brenelle_Courcelles-sur-Vesle_Saint...

ANNEE DE MAJ 2019 DEP DIR 02 0 COM 120 BRENELLE
 usufruitier/Indivision MBSL5N
 AGRICULTEUR 5 RUE DU MARRONNIER 02220 BRENELLE
 nu propriétaire MBT9R8
 7 RUE DU MARRONNIER 02220 BRENELLE
 usufruitier/Indivision MBR36X
 AGRICULTEUR 5 RUE DU MARRONNIER 02220 BRENELLE

TRES 049
 HAMOT/MICHEL
 HAMOT/FRANCOIS
 HAMOT/MARIE MICHELE

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

NUMERO COMMUNAL H00026

DESIGNATION DES PROPRIETES				EVALUATION													LIVRE FONCIER				
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet
								120A	J	T	02		19 12	16,35	C	TA		3,27	20		
															GC	TA		3,27	20		
															TS	TA		16,35	100		
								120A	K	T	03		19 12	13,78	C	TA		2,76	20		
															GC	TA		2,76	20		
															TS	TA		13,78	100		
								120A	L	T	04		19 12	10,33	C	TA		2,07	20		
															GC	TA		2,07	20		
															TS	TA		10,33	100		
								120A	M	T	05		38 23	10,31	C	TA		2,06	20		
															GC	TA		2,06	20		
															TS	TA		10,31	100		
13	ZC	6		LES SABLONS	B030		1						1 61 96								
								120A	J	T	02		48 60	41,54	C	TA		8,31	20		
															GC	TA		8,31	20		
															TS	TA		41,54	100		
								120A	K	T	03		80 96	58,34	C	TA		11,67	20		
															GC	TA		11,67	20		
															TS	TA		58,34	100		
								120A	L	T	04		32 40	17,52	C	TA		3,5	20		
															GC	TA		3,5	20		
															TS	TA		17,52	100		
01	ZC	7		LES SABLONS	B030		1						3 21 85								
								120A	J	T	02		1 60 93	137,6	C	TA		27,52	20		
															GC	TA		27,52	20		
															TS	TA		137,6	100		
								120A	K	T	03		1 60 92	115,94	C	TA		23,19	20		
															GC	TA		23,19	20		
															TS	TA		115,94	100		
01	ZC	9		LES SABLONS	B030		1 120A						34 05	29,1	C	TA		5,82	20		
															GC	TA		5,82	20		
															TS	TA		29,1	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 2

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

file:///192.168.1.100/1_Eolien/2 - Développement/02_BREN_Brenelle_Courcelles-sur-Vesle_Saint...

ANNEE DE MAJ 2019 DEP DIR 02 0 COM 120 BRENELLE
 usufruitier/Indivision MBSL5N
 AGRICULTEUR 5 RUE DU MARRONNIER 02220 BRENELLE
 nu propriétaire MBT9R8
 7 RUE DU MARRONNIER 02220 BRENELLE
 usufruitier/Indivision MBR36X
 AGRICULTEUR 5 RUE DU MARRONNIER 02220 BRENELLE

TRES 049

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

NUMERO COMMUNAL H00026

HAMOT/MICHEL
 HAMOT/FRANCOIS
 HAMOT/MARIE MICHELE

PROPRIÉTÉS NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION										LIVRE FONCIER																			
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet												
01	ZC	28	LES SABLONS		B030	0001	1	120A	J	T	02		4 77 72																				
												2 86 63	245,06	C TA		49,01	20																
								14	ZD	4	VALNOIS		B037		1	120A			BT	03	8 35	0,22											
14	ZD	5	VALNOIS		B037		1	120A			B		21 10	0																			
14	ZD	32	LE FOND DE VALNOIS		B014		1	120A			BT	03	18 50	0,51																			
01	ZE	30	LES PRESSONS		B028		1	120A			T	03	90 42	65,14																			
01	ZE	31	LES PRESSONS		B028		1	120A			T	03	29 10	20,96																			
01	ZE	32	LES PRESSONS		B028		1						3 33 50																				
								120A	A	T	03		1 63 35	117,71																			
								120A	B	BS	02		1 04 49	14,97																			
								120A	C	T	03		65 66	47,31																			

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 3

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

file:///192.168.1.100/1_Eolien/2 - Développement/02_BREN_Brenelle_Courcelles-sur-Vesle_Saint...

ANNEE DE MAJ 2019	DEP DIR 02 0	COM 120 BRENELLE	TRES 049	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL H00026
usufruitier/Indivision		MBSL5N	HAMOT/MICHEL		
AGRICULTEUR	5 RUE DU MARRONNIER	02220 BRENELLE	HAMOT/FRANCOIS		
nu propriétaire		MBT9R8	HAMOT/MARIE MICHELE		
7 RUE DU MARRONNIER	02220 BRENELLE	MBR36X			
usufruitier/Indivision					
AGRICULTEUR	5 RUE DU MARRONNIER	02220 BRENELLE			

DESIGNATION DES PROPRIETES				PROPRIETES NON BATIES										LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL TS	NAT EXO TA	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feillet
	HA A CA		REV IMPOSABLE	1671 EUR								REXO	334 EUR	1671 EUR				47,31	100		
CONT	26 06 89											TAXE AD R IMP	1337 EUR	0 EUR				MAJ TC			0 EUR

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 4

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

file:///192.168.1.100/1_Eolien/2 - Développement/02_BREN_Brenelle_Courcelles-sur-Vesle_Saint...

ANNEE DE MAJ 2019 DEP DIR 02 0 COM 120 BRENELLE TRES 049 RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ NUMERO COMMUNAL H00015

usufruitier/Indivision MBSL5N HAMOT/MICHEL

AGRICULTEUR 5 RUE DU MARRONNIER 02220 BRENELLE HAMOT/CATHERINE

nu propriétaire MBT9R7

APP. 603 B 26 RUE DE PARADIS 75010 PARIS

usufruitier/Indivision MBR36X HAMOT/MARIE MICHELE

AGRICULTEUR 5 RUE DU MARRONNIER 02220 BRENELLE

PROPRIÉTÉS BATIES

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS			IDENTIFICATION DU LOCAL				EVALUATION DU LOCAL																			
AN	SEC	N°PLAN	C	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S	M	AF	NAT	CAT	RC COM	COLL	NAT	AN	AN	FRACTION	%	TX	COEF	RC
REV	IMPOSABLE	COM		0	EUR							TAR	REVAL		LOC	EXO	IMPOSABLE		EXO	RET	DEB	RC EXO	EXO	OM	TEOM	
					R EXO										R EXO							0				
					COM										DEP											
					R IMP										R IMP							0				

PROPRIÉTÉS NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS			EVALUATION										LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S	SUF	GR/SS GR	CL	NAT	CONTENANCE	REVENU	COLL	NAT	AN	FRACTION	%	TC	Feuille
								TAR				CULT	HA A CA	CADASTRAL		EXO	RET	RC EXO	EXO		
01	ZC	15		LA CROISSETTE	B012			1 120A			T	01	61 35	63,51	C	TA		12,7	20		
															GC	TA		12,7	20		
															TS	TA		63,51	100		
01	ZC	16		LA CROISSETTE	B012			1 120A			T	01	3 42 15	354,23	C	TA		70,85	20		
															GC	TA		70,85	20		
															TS	TA		354,23	100		
01	ZC	18		LA FOSSE COLIN	B017			1 120A	J		T	01	17 12 88	1241,31	C	TA		248,26	20		
															GC	TA		248,26	20		
															TS	TA		1241,31	100		
								120A	K		T	02	1 71 30	146,46	C	TA		29,29	20		
															GC	TA		29,29	20		
															TS	TA		146,46	100		
								120A	L		T	03	3 42 58	246,85	C	TA		49,37	20		
															GC	TA		49,37	20		
															TS	TA		246,85	100		
01	ZD	1		LE COQ A L HUILE	B007			1 120A	A		T	05	1 89 73	46,57	C	TA		9,31	20		
															GC	TA		9,31	20		
															TS	TA		46,57	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

file:///192.168.1.100/1_Eolien/2 - Développement/02_BREN_Brenelle_Courcelles-sur-Vesle_Saint...

ANNEE DE MAJ 2019 DEP DIR 02 0 COM 120 BRENELLE
 usufruitier/Indivision MBSL5N
 AGRICULTEUR 5 RUE DU MARRONNIER 02220 BRENELLE
 nu propriétaire MBT9R7
 APP. 603 B 26 RUE DE PARADIS 75010 PARIS
 usufruitier/Indivision MBR36X
 AGRICULTEUR 5 RUE DU MARRONNIER 02220 BRENELLE

TRES 049

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

NUMERO COMMUNAL H00015

HAMOT/MICHEL
 HAMOT/CATHERINE
 HAMOT/MARIE MICHELE

PROPRIÉTÉS NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION										LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet
								120A	B	P	03		17 13	2,91	C	TA		0,58	20		
															GC	TA		0,58	20		
															TS	TA		2,91	100		
01	ZD	2		LE COQ A L HUILE	B007		1						4 52 47								
								120A	AJ	T	03		77 08	55,54	C	TA		11,11	20		
															GC	TA		11,11	20		
															TS	TA		55,54	100		
								120A	AK	T	04		1 54 16	83,33	C	TA		16,67	20		
															GC	TA		16,67	20		
															TS	TA		83,33	100		
								120A	AL	T	05		1 54 16	41,59	C	TA		8,32	20		
															GC	TA		8,32	20		
															TS	TA		41,59	100		
								120A	B	P	03		67 07	11,36	C	TA		2,27	20		
															GC	TA		2,27	20		
															TS	TA		11,36	100		
01	ZD	17		AU DESSUS DE VALNOIS	B001		1	120A		T	04		1 15 02	62,17	C	TA		12,43	20		
															GC	TA		12,43	20		
															TS	TA		62,17	100		
01	ZD	19		AU DESSUS DE VALNOIS	B001		1	120A		T	04		22 10	11,95	C	TA		2,39	20		
															GC	TA		2,39	20		
															TS	TA		11,95	100		
01	ZD	27		LE BOIS LECOMTE	B005		1						4 99 15								
								120A	J	T	02		1 49 73	128,02	C	TA		25,6	20		
															GC	TA		25,6	20		
															TS	TA		128,02	100		
								120A	K	T	03		49 92	35,97	C	TA		7,19	20		
															GC	TA		7,19	20		
															TS	TA		35,97	100		
								120A	L	T	04		2 99 50	161,87	C	TA		32,37	20		
															GC	TA		32,37	20		
															TS	TA		161,87	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 2

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

file:///192.168.1.100/1_Eolien/2 - Développement/02_BREN_Brenelle_Courcelles-sur-Vesle_Saint...

ANNEE DE MAJ 2019				DEP DIR 02 0	COM 120 BRENELLE	TRES 049	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL H00015							
usufruitier/Indivision				MBSL5N		HAMOT/MICHEL																		
AGRICULTEUR 5 RUE DU MARRONNIER				02220 BRENELLE		HAMOT/CATHERINE																		
nu propriétaire				MBT9R7		HAMOT/MARIE MICHELE																		
APP. 603 B 26 RUE DE PARADIS				75010 PARIS																				
usufruitier/Indivision				MBR36X																				
AGRICULTEUR 5 RUE DU MARRONNIER				02220 BRENELLE																				
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS												EVALUATION				LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet			
01	ZD	28		LE BOIS LECOMTE	B005		1	120A	J	T	02		236 88	80,98	C	TA		16,2	20					
													94 72		GC	TA		16,2	20					
															TS	TA		80,98	100					
								120A	K	T	03		23 70	17,07	C	TA		3,41	20					
															GC	TA		3,41	20					
															TS	TA		17,07	100					
								120A	L	T	04		71 10	38,43	C	TA		7,69	20					
															GC	TA		7,69	20					
															TS	TA		38,43	100					
								120A	M	T	05		47 36	12,77	C	TA		2,55	20					
															GC	TA		2,55	20					
															TS	TA		12,77	100					
01	ZH	5		LES REGNAUX	B029		1	120A		T	05		49 14	13,27	C	TA		2,65	20					
															GC	TA		2,65	20					
															TS	TA		13,27	100					
01	ZH	8		LES REGNAUX	B029		1	120A		T	04		11 90	6,44	C	TA		1,29	20					
															GC	TA		1,29	20					
															TS	TA		6,44	100					
01	ZH	9		LES REGNAUX	B029		1	120A		T	05		25 22	6,8	C	TA		1,36	20					
															GC	TA		1,36	20					
															TS	TA		6,8	100					
01	ZH	10		LES REGNAUX	B029		1	120A		T	04		16 38	8,86	C	TA		1,77	20					
															GC	TA		1,77	20					
															TS	TA		8,86	100					
01	ZH	15		LES REGNAUX	B029		1	120A		T	05		68 61	18,5	C	TA		3,7	20					
															GC	TA		3,7	20					
															TS	TA		18,5	100					
					R EXO		580 EUR							R EXO		2897 EUR								
HA A CA					REV IMPOSABLE		2897 EUR		COM		R IMP		2317 EUR		TAXE AD		R IMP		0 EUR		MAJ TC		0 EUR	
CONT					38 02 98																			

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 3

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

file:///192.168.1.100/1_Eolien/2 - Développement/02_BREN_Brenelle_Courcelles-sur-Vesle_Saint...

ANNEE DE MAJ 2019		DEP DIR 02 0	COM 120 BRENELLE	TRES 049	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL +00012																			
Propriétaire		PBCHTK EARL HAMOT																							
5 RUE DU MARRONNIER		02220 BRENELLE																							
DESIGNATION DES PROPRIETES				IDENTIFICATION DU LOCAL				EVALUATION DU LOCAL																	
AN	SEC	N°PLAN	C N° PART VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM
98	AB	66		14 RUE DU VIEUX VILLAGE	0035	A	01	00	01001	0025181 T	120A		C	H MA	6	661							P		661
98	AB	149		5 RUE DU MARRONNIER	0025	B	01	00	01001	0210977 E			C	C CB BUR1		233							P		325
REV IMPOSABLE COM				894 EUR	R EXO				0 EUR				R EXO				0 EUR								
R IMP				894 EUR	R IMP				DEP				R IMP				985 EUR								
DESIGNATION DES PROPRIETES				EVALUATION				LIVRE FONCIER																	
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet				
98	AB	66		14 RUE DU VIEUX VILLAGE	0035			1 120A		S			3 70		0										
98	AB	149		5 RUE DU MARRONNIER	0025	0085		1 120A		S			32 14		0										
98	AB	154		VILLAGE	B040	0084		1 120A		S			1 02 36		0										
98	AB	160		17 RUE DE VALNOIS	0030	0095		1 120A		T	01		12 20		12,64	C	TA		2,53		20				
																GC	TA		2,53		20				
																TS	TA		12,64		100				
98	ZC	19		LA FOSSE COLIN	B017			1					5 25 92												
								120A	A	T	02		5 02 22		429,39	C	TA		85,88		20				
																GC	TA		85,88		20				
																TS	TA		429,39		100				
								120A	Z	S			23 70		0										
HA A CA				442 EUR	R EXO				88 EUR				R EXO				442 EUR								
REV IMPOSABLE				442 EUR	COM				TAXE AD				R IMP				0 EUR								
CONT				6 76 32	R IMP				354 EUR				MAJ TC				0 EUR								

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

file:///192.168.1.100/1_Eolien/2 - Développement/02_BREN_Brenelle_Courcelles-sur-Vesle_Saint...

ANNEE DE MAJ 2019 DEP DIR 02 0 COM 120 BRENELLE TRES 049 RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ NUMERO COMMUNAL P00012
 Propriétaire MBSF33 PASQUIER/ANDRE-LOUIS
 5001 LA MONTAGNE 02220 SAINT MARD

DESIGNATION DES PROPRIETES				IDENTIFICATION DU LOCAL				EVALUATION DU LOCAL				FRACTION				% TX		RC							
AN	SEC	N°PLAN	C N° PART VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S TAR	M	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	RC EXO	RC EXO	EXOM	COEF	RC TEOM
				R EXO										R EXO											
				COM R IMP										DEP R IMP											

DESIGNATION DES PROPRIETES				EVALUATION										LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet
95	ZD	24		LE BOIS LECOMTE	B005		1	120A	J	T	02		4 87 53 2 43 77	208,42		C TA		41,68	20		
																GC TA		41,68	20		
																TS TA		208,42	100		
								120A	K	T	03		2 43 76	175,65		C TA		35,13	20		
																GC TA		35,13	20		
																TS TA		175,65	100		
95	ZD	42		LA JUSTICE	B021	0031	1	120A	J	T	03		17 48 00 4 37 00	314,88		C TA		62,98	20		
																GC TA		62,98	20		
																TS TA		314,88	100		
								120A	K	T	04		4 37 00	236,18		C TA		47,24	20		
																GC TA		47,24	20		
																TS TA		236,18	100		
								120A	L	T	05		8 74 00	235,78		C TA		47,16	20		
																GC TA		47,16	20		
																TS TA		235,78	100		
83	ZD	43		LA JUSTICE	B021	0031	1	120A		T	05		56 00	15,1		C TA		3,02	20		
																GC TA		3,02	20		
																TS TA		15,1	100		
83	ZD	44		LA JUSTICE	B021	0031	1	120A		L	01		20 80	0,22		C TA		0,04	20		
																GC TA		0,04	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

file:///192.168.1.100/1_Eolien/2 - Développement/02_BREN_Brenelle_Courcelles-sur-Vesle_Saint...

ANNEE DE MAJ 2019			DEP DIR 02 0	COM 120 BRENELLE	TRES 049					RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL P00012						
Propriétaire				MBSF33		PASQUIER/ANDRE-LOUIS																				
5001 LA MONTAGNE				02220 SAINT MARD																						
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS															EVALUATION										LIVRE FONCIER	
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE		CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet				
83	ZD	45		LA JUSTICE		B021	0031		1 120A		L	01		2 77 81		2,93	TS C GC TS	TA TA TA TA	0,22 0,59 0,59 2,93	100 20 20 100						
						R EXO					238 EUR					R EXO					1189 EUR					
HA A CA						REV IMPOSABLE					1189 EUR					TAXE AD					R IMP					
CONT	25 90 14				COM		R IMP					951 EUR					R IMP					0 EUR				
															MAJ TC					0 EUR						

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 2

- Courcelles-sur-Vesle

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ Page 1 of 1

ANNEE DE MAJ	2019	DEP DIR	02 0	COM	224 COURCELLES SUR VESLE	TRES	049	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	+00045																	
Propriétaire : PBD074 GFA GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LE MONT HUSSARD PAR MR DE FAY MAXENCE GERANT FERME SAINT LEGER 02290 EPAGNY																											
DESIGNATION DES PROPRIETES				IDENTIFICATION DU LOCAL				EVALUATION DU LOCAL																			
AN	SEC	N° PLAN	C	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S	M	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX EXO	COEF	RC TEOM	
PROPRIETES BATIES											EVALUATION										LIVRE FONCIER						
19		ZI		3	LE CHAMP BEAUREPAIRE	B015									T	02											
DESIGNATION DES PROPRIETES											EVALUATION				LIVRE FONCIER												
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille					
19		ZI		3	LE CHAMP BEAUREPAIRE	B015							14 92 10	1262,7													
ANNEE DE MAJ	2019	DEP DIR	02 0	COM	224 COURCELLES SUR VESLE	TRES	049	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	+00045																	
Propriétaire : PBD074 GFA GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LE MONT HUSSARD PAR MR DE FAY MAXENCE GERANT FERME SAINT LEGER 02290 EPAGNY																											
DESIGNATION DES PROPRIETES				IDENTIFICATION DU LOCAL				EVALUATION DU LOCAL																			
AN	SEC	N° PLAN	C	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S	M	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX EXO	COEF	RC TEOM	
PROPRIETES BATIES											EVALUATION										LIVRE FONCIER						
19		ZH		1	LE CHEMIN DE VAILLY	B022							47 55 90	4024,72													
DESIGNATION DES PROPRIETES											EVALUATION				LIVRE FONCIER												
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille					
19		ZH		1	LE CHEMIN DE VAILLY	B022							47 55 90	4024,72													
ANNEE DE MAJ	2019	DEP DIR	02 0	COM	224 COURCELLES SUR VESLE	TRES	049	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	+00045																	
Propriétaire : PBD074 GFA GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LE MONT HUSSARD PAR MR DE FAY MAXENCE GERANT FERME SAINT LEGER 02290 EPAGNY																											
DESIGNATION DES PROPRIETES				IDENTIFICATION DU LOCAL				EVALUATION DU LOCAL																			
AN	SEC	N° PLAN	C	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S	M	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX EXO	COEF	RC TEOM	
PROPRIETES BATIES											EVALUATION										LIVRE FONCIER						
19		ZH		2	LE CHEMIN DE VAILLY	B022							53 48 60	4526,3													
DESIGNATION DES PROPRIETES											EVALUATION				LIVRE FONCIER												
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille					
19		ZH		2	LE CHEMIN DE VAILLY	B022							53 48 60	4526,3													

- Dhuizel

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

file:///192.168.1.100/1_Eolien/2 - Développement/02_BREN_Brenel...

ANNEE DE MAJ 2019 DEP DIR 02 0 COM 263 DHUIZEL TRES 049 RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ NUMERO COMMUNAL P00024
 Propriétaire MBSF33 PASQUIER/ANDRE-LOUIS
 5001 LA MONTAGNE 02220 SAINT MARD

DESIGNATION DES PROPRIETES			IDENTIFICATION DU LOCAL				EVALUATION DU LOCAL																				
AN	SEC	N°PLAN	C	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S	M	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM	
					REXO																						
					COM										DEP												
					RIMP										RIMP												

DESIGNATION DES PROPRIETES			EVALUATION										LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille
14	ZD	1		LE TEREMNY	B046		1	263A	J	T	02		15 45 80 13 24 98	1109,42		C	TA	221,88	20		
																GC	TA	221,88	20		
																TS	TA	1109,42	100		
								263A	K	T	03		2 20 82	149,07		C	TA	29,81	20		
																GC	TA	29,81	20		
																TS	TA	149,07	100		
														1258 EUR							
														0 EUR							

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

- Saint-Mard

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

file:///192.168.1.100/1_Eolien/2 - Développement/02_BREN_Brenelle_Courcelles-sur-Vesle_Saint...

ANNEE DE MAJ 2019				DEP DIR 02 0	COM 682 SAINT MARD	TRES 049	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL P00044									
Propriétaire				MBSF33 PASQUIER/ANDRE-LOUIS																						
5001 LA MONTAGNE				02220 SAINT MARD																						
DESIGNATION DES PROPRIETES						PROPRIETES BATIES						EVALUATION DU LOCAL														
AN	SEC	N°PLAN	C	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°PORTE	N°INVAR	S	M	AF	NAT	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT	AN	AN	FRACTION	%	TX	RC	
14	C	516			3 LA MONTAGNE	A020	B	01	00	01001	0138709 P 682A			C	H	MA	6	792							P	792
14	C	516			1 LA MONTAGNE	A020	C	01	00	01001	0138708 U 682A			C	H	MA	7	526							P	526
97	C	550			5001 LA MONTAGNE	A020	A	01	00	01001	0138698 W 682A			C	H	MA	5	2276							P	2276
R EXO						0 EUR						R EXO						0 EUR								
REV IMPOSABLE COM 3594 EUR						COM R IMP 3594 EUR						DEP R IMP						3594 EUR								

DESIGNATION DES PROPRIETES						PROPRIETES NON BATIES														LIVRE FONCIER				
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE		CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S	TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT	CONTE	REVENU	COLL	NAT	AN	FRACTION	%	EXO	TC	Feuillet
14	B	119		LE VILLAGE		B083			1	682A		L	01			73	0	C	TA			0	20	
																		GC	TA			0	20	
																		TS	TA			0	100	
14	B	148		LE VILLAGE		B083			1	682A		J	01		12 31	15,52	C	TA			3,1	20		
																		GC	TA			3,1	20	
																		TS	TA			15,52	100	
14	B	731		LA GRAND PIECE		B032			1	682A		T	01		3 88	3,67	C	TA			0,73	20		
																		GC	TA			0,73	20	
																		TS	TA			3,67	100	
14	B	732		LA GRAND PIECE		B032			1	682A		T	01		23 45 04	2216,89	C	TA			443,38	20		
																		GC	TA			443,38	20	
																		TS	TA			2216,89	100	
14	B	733		LE CESSIER		B009			1	682A		T	01		14 10 00	1332,96	C	TA			266,59	20		
																		GC	TA			266,59	20	
																		TS	TA			1332,96	100	
14	B	737		LA GRAND PIECE		B032	0732		1	682A		T	01		5 40	5,1	C	TA			1,02	20		
																		GC	TA			1,02	20	
																		TS	TA			5,1	100	
14	B	766		LE CESSIER		B009	0733		1	682A		T	01		30 32	28,66	C	TA			5,73	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

file:///192.168.1.100/1_Eolien/2 - Développement/02_BREN_Brenelle_Courcelles-sur-Vesle_Saint...

ANNEE DE MAJ 2019		DEP DIR 02 0	COM 682 SAINT MARD	TRES 049	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL P00044					
Propriétaire		MBSF33		PASQUIER/ANDRE-LOUIS																
5001 LA MONTAGNE		02220 SAINT MARD																		
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION										LIVRE FONCIER						
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN RC EXO	FRACTION %EXO	TC	Feuillet
14	C	514		LE CHEMIN DE FISMES	B012			1 682A			T	01	34 93 42	3302,53	GC TA			5,73	20	
															TS TA			28,66	100	
															C TA			660,51	20	
															GC TA			660,51	20	
															TS TA			3302,53	100	
14	C	516		LE CHAMP DE FORCE	B010	0447		1 682A			S		4 40	0						
97	C	546		DESSUS LA GRANDE CARRIERE	B025	0426		1					38 08							
								682A	A		T	01	9 98	9,44	C TA			1,89	20	
															GC TA			1,89	20	
															TS TA			9,44	100	
14	C	547		DESSUS LA GRANDE CARRIERE	B025	0426		682A	Z		S		28 10	0						
								1 682A			T	01	3 02 30	285,78	C TA			57,16	20	
															GC TA			57,16	20	
															TS TA			285,78	100	
97	C	548		CARRIERES DE LA VALLEE DE	B007			1 682A			J	01	4 51	5,68	C TA			1,14	20	
															GC TA			1,14	20	
															TS TA			5,68	100	
97	C	549		CARRIERES DE LA VALLEE DE	B007			1 682A			J	01	8 00	10,09	C TA			2,02	20	
															GC TA			2,02	20	
															TS TA			10,09	100	
97	C	550		CARRIERES DE LA VALLEE DE	B007			1 682A			S		42 30	0						
97	C	551		CARRIERES DE LA VALLEE DE	B007			1					25 99							
								682A	A		L	01	25 27	0,27	C TA			0,05	20	
															GC TA			0,05	20	
															TS TA			0,27	100	
14	ZA	1		LE TEREMINY	B075			682A	Z		S		72	0						
								1					12 43 04							
								682A	J		T	02	6 21 52	475,77	C TA			95,15	20	
															GC TA			95,15	20	
															TS TA			475,77	100	
								682A	K		T	03	6 21 52	307,54	C TA			61,51	20	
															GC TA			61,51	20	
															TS TA			307,54	100	
14	ZA	3		LE TEREMINY	B075			1					1 00 26							

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 2

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

file:///192.168.1.100/1_Eolien/2 - Développement/02_BREN_Brenelle_Courcelles-sur-Vesle_Saint...

ANNEE DE MAJ 2019		DEP DIR 02 0	COM 682 SAINT MARD	TRES 049	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL P00044					
Propriétaire		MBSF33		PASQUIER/ANDRE-LOUIS																
5001 LA MONTAGNE		02220 SAINT MARD																		
DESIGNATION DES PROPRIETES				EVALUATION										LIVRE FONCIER						
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT AN EXO RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet
								682A	J	T	02		50 13	38,36	C	TA	7,67	20		
															GC	TA	7,67	20		
															TS	TA	38,36	100		
								682A	K	T	03		50 13	24,81	C	TA	4,96	20		
															GC	TA	4,96	20		
															TS	TA	24,81	100		
87	ZA	19		SOUS LA TERRE SAINTE ANNE	B074			1 682A		T	03		17 96	8,88	C	TA	1,78	20		
															GC	TA	1,78	20		
															TS	TA	8,88	100		
14	ZA	20		SOUS LA TERRE SAINTE ANNE	B074			1 682A		T	03		13 45	6,67	C	TA	1,33	20		
															GC	TA	1,33	20		
															TS	TA	6,67	100		
14	ZB	45		DESSOUS LES LHUIZYS	B023			1 682A		BT	01		1 96 07	6,06	C	TA	1,21	20		
															GC	TA	1,21	20		
															TS	TA	6,06	100		
14	ZB	71		LES LHUIZYS	B035			1 682A		BT	01		1 78 98	5,53	C	TA	1,11	20		
															GC	TA	1,11	20		
															TS	TA	5,53	100		
14	ZB	72		LES LHUIZYS	B035			1 682A		BT	01		7 10	0,22	C	TA	0,04	20		
															GC	TA	0,04	20		
															TS	TA	0,22	100		
14	ZB	73		LES LHUIZYS	B035			1 682A		BP	02		74 39	40,2	C	TA	8,04	20		
															GC	TA	8,04	20		
															TS	TA	40,2	100		
14	ZC	35		LES OULCHES	B049			1 682A		T	02		90 30	69,12	C	TA	13,82	20		
															GC	TA	13,82	20		
															TS	TA	69,12	100		
14	ZC	36		SOUS LA MONTAGNE	B073			1					34 61							
								682A	AJ	T	03		3 75	1,86	C	TA	0,37	20		
															GC	TA	0,37	20		
															TS	TA	1,86	100		
								682A	AK	T	04		7 52	2,04	C	TA	0,41	20		
															GC	TA	0,41	20		
															TS	TA	2,04	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 3

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

file:///192.168.1.100/1_Eolien/2 - Développement/02_BREN_Brenelle_Courcelles-sur-Vesle_Saint...

ANNEE DE MAJ 2019		DEP DIR 02 0	COM 682 SAINT MARD	TRES 049	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL P00044					
Propriétaire		MBSF33		PASQUIER/ANDRE-LOUIS																
5001 LA MONTAGNE		02220 SAINT MARD																		
DESIGNATION DES PROPRIETES				EVALUATION										LIVRE FONCIER						
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN RC EXO	FRACTION %EXO	TC	Feuillet
								682A	B	L	01		23 34	0,25		C TA		0,05	20	
																GC TA		0,05	20	
																TS TA		0,25	100	
14	ZC	37		SOUS LA MONTAGNE	B073		1						36 85							
								682A	AJ	T	03		4 28	2,13		C TA		0,43	20	
																GC TA		0,43	20	
																TS TA		2,13	100	
								682A	AK	T	04		8 54	2,3		C TA		0,46	20	
																GC TA		0,46	20	
																TS TA		2,3	100	
								682A	B	L	01		24 03	0,25		C TA		0,05	20	
																GC TA		0,05	20	
																TS TA		0,25	100	
14	ZC	38		SOUS LA MONTAGNE	B073		1						10 12 14							
								682A	AJ	T	02		2 60 21	199,18		C TA		39,84	20	
																GC TA		39,84	20	
																TS TA		199,18	100	
								682A	AK	T	04		2 60 21	70,2		C TA		14,04	20	
																GC TA		14,04	20	
																TS TA		70,2	100	
								682A	BJ	T	03		64 21	31,77		C TA		6,35	20	
																GC TA		6,35	20	
																TS TA		31,77	100	
								682A	BK	T	04		1 28 41	34,65		C TA		6,93	20	
																GC TA		6,93	20	
																TS TA		34,65	100	
								682A	C	L	01		1 77 07	1,86		C TA		0,37	20	
																GC TA		0,37	20	
																TS TA		1,86	100	
								682A	D	BT	01		15 95	0,49		C TA		0,1	20	
																GC TA		0,1	20	
																TS TA		0,49	100	
								682A	E	BT	01		18 35	0,56		C TA		0,11	20	
																GC TA		0,11	20	

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 4

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

file:///192.168.1.100/1_Eolien/2 - Développement/02_BREN_Brenelle_Courcelles-sur-Vesle_Saint...

ANNEE DE MAJ 2019		DEP DIR 02 0	COM 682 SAINT MARD	TRES 049	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL P00044					
Propriétaire		MBSF33		PASQUIER/ANDRE-LOUIS																
5001 LA MONTAGNE		02220 SAINT MARD																		
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION										LIVRE FONCIER						
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL EXO	NAT AN EXO RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet
								682A	F	BT	01		15 55	0,47	TS	TA	0,56	100		
															C	TA	0,09	20		
															GC	TA	0,09	20		
															TS	TA	0,47	100		
								682A	G	BT	01		22 33	0,69	C	TA	0,14	20		
															GC	TA	0,14	20		
															TS	TA	0,69	100		
															C	TA	0,07	20		
															GC	TA	0,07	20		
															TS	TA	0,36	100		
															C	TA	0,07	20		
															GC	TA	0,07	20		
															TS	TA	0,36	100		
															C	TA	0,1	20		
															GC	TA	0,1	20		
09	ZC	39		LA FORET	B028		1	682A		BT	01		12 87	0,4	TS	TA	0,49	100		
															C	TA	0,08	20		
															GC	TA	0,08	20		
															TS	TA	0,4	100		
14	ZC	70		CARRIERES DE LA VALLEE DE	B007		1						7 69 92							
								682A	A	BT	01		8 17	0,25	C	TA	0,05	20		
															GC	TA	0,05	20		
															TS	TA	0,25	100		
															C	TA	0,92	20		
															GC	TA	0,92	20		
															TS	TA	4,59	100		
															C	TA	1,06	20		
															GC	TA	1,06	20		
															TS	TA	5,32	100		
															C	TA	0,53	20		
															GC	TA	0,53	20		
															TS	TA	2,66	100		
															C	TA	1,13	20		
															GC	TA	1,13	20		
															TS	TA	5,64	100		
14	ZC	71		CARRIERES DE LA VALLEE DE	B007		1	682A		BT	01		94 22	2,91	C	TA	0,58	20		
															GC	TA	0,58	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 5

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

file:///192.168.1.100/1_Eolien/2 - Développement/02_BREN_Brenelle_Courcelles-sur-Vesle_Saint...

ANNEE DE MAJ 2019		DEP DIR 02 0	COM 682 SAINT MARD	TRES 049	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL P00044						
Propriétaire		MBSF33		PASQUIER/ANDRE-LOUIS																	
5001 LA MONTAGNE		02220 SAINT MARD																			
DESIGNATION DES PROPRIETES				EVALUATION										LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	%EXO	TC	Feuillet
14	ZC	77		AU DESSUS DU CHEMIN BLANC	B024			1 682A		L	01		96 63	1,01	TS	TA		2,91	100		
															C	TA		0,2	20		
															GC	TA		0,2	20		
															TS	TA		1,01	100		
14	ZC	78		LA VALLEE DE RU	B081			1 682A		L	01		8 49	0,09	C	TA		0,02	20		
															GC	TA		0,02	20		
															TS	TA		0,09	100		
14	ZD	1		LA CARRIERE BLANCHE	B006			1 682A		BT	01		1 67 76	5,19	C	TA		1,04	20		
															GC	TA		1,04	20		
															TS	TA		5,19	100		
87	ZD	2		LA CARRIERE BLANCHE	B006			1 682A		T	04		35 68	9,62	C	TA		1,92	20		
															GC	TA		1,92	20		
															TS	TA		9,62	100		
14	ZD	3		LA CARRIERE BLANCHE	B006		1			L	01		5 13 43								
								682A	A				2 52 20	2,66	C	TA		0,53	20		
															GC	TA		0,53	20		
															TS	TA		2,66	100		
								682A	B	BT	01		2 61 23	8,05	C	TA		1,61	20		
															GC	TA		1,61	20		
															TS	TA		8,05	100		
95	ZD	19		LES MARAIS DE LA FORET	B037			1 682A		BT	01		1 18 26	3,65	C	TA		0,73	20		
															GC	TA		0,73	20		
															TS	TA		3,65	100		
14	ZD	23		LES MARAIS DES OULCHES	B039			1 682A		BT	01		1 55 42	4,79	C	TA		0,96	20		
															GC	TA		0,96	20		
															TS	TA		4,79	100		
14	ZD	84		LA MAZURE D ANZOY	B041			1 682A		BT	01		20 16	0,63	C	TA		0,13	20		
															GC	TA		0,13	20		
															TS	TA		0,63	100		
14	ZD	85		LA MAZURE D ANZOY	B041			1 682A		BT	01		2 12 56	6,55	C	TA		1,31	20		
															GC	TA		1,31	20		
															TS	TA		6,55	100		
14	ZD	86		LA MOSSE DES LEUPS	B046			1 682A		BT	01		1 44 53	4,45	C	TA		0,89	20		
															GC	TA		0,89	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 6

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

file:///192.168.1.100/1_Eolien/2 - Développement/02_BREN_Brenelle_Courcelles-sur-Vesle_Saint...

ANNEE DE MAJ 2019										DEP DIR 02 0		COM 682 SAINT MARD		TRES 049		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL P00044	
Propriétaire										MBSF33		PASQUIER/ANDRE-LOUIS															
5001 LA MONTAGNE										02220 SAINT MARD																	
PROPRIÉTÉS NON BATIES															EVALUATION					LIVRE FONCIER							
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS																											
AN	SECTION	N°PLAN	N°VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN RC EXO	FRACTION %EXO	TC	Feuillet							
14	ZD	99		LES SAVARTS DES MONCEAUX	B070			1					3 45 04		TS	TA		4,45	100								
								682A	A	BT	01		1 26 00	3,89	C	TA		0,78	20								
															GC	TA		0,78	20								
															TS	TA		3,89	100								
								682A	B	L	01		2 19 04	2,3	C	TA		0,46	20								
															GC	TA		0,46	20								
															TS	TA		2,3	100								
14	ZD	119		LES SAVARTS DES COQS GEAIS	B069			1 682A		BT	01		2 29 97	7,09	C	TA		1,42	20								
															GC	TA		1,42	20								
															TS	TA		7,09	100								
14	ZD	121		LES LIMONS	B036			1 682A		BT	01		4 24 41	13,11	C	TA		2,62	20								
															GC	TA		2,62	20								
															TS	TA		13,11	100								
					R EXO		1729 EUR							R EXO		8644 EUR											
					COM		8644 EUR							TAXE AD		0 EUR											
CONT					HA A CA		140 81 18		REV IMPOSABLE		8644 EUR		COM		R IMP		6915 EUR										
					R IMP		6915 EUR							R IMP		0 EUR											
															MAJ TC		0 EUR										

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 7

V ACCORDS DES PROPRIÉTAIRES DES PARCELLES CONCERNÉES PAR DES AMÉNAGEMENTS

Annexe 2
Autorisation

Nous soussignés :

- 1°) M. HAMOT Michel Roger, né à Paris (17e) le 9 juin 1934, résidant au 5 rue du marronnier – 02220 BRENELLE .
- 2°) Mme HAMOT Marie Michèle (née Depierre), née à Cléry sur Somme le 4 juin 1964 et résidant au 5 rue du marronnier – 02220 BRENELLE.
- 3°) M. HAMOT François, né à Reims le 4 décembre 1968 et résidant au 7 rue du marronnier – 02220 BRENELLE.
- 4°) Mme HAMOT Catherine, né à Reims le 23 janvier 1967 et résidant au 11 rue Plocq, 02200 SOISSONS.

Autorisons,

Eléments, société par actions simplifiées au capital de 3 505 425 euros,, dont le siège social est au 5 rue Anatole France à 34000 Montpellier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro B 814 882 973,

Et,

Toute société qui lui soit affiliée en charge du développement de projets éoliens.

A réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l’implantation d’un parc éolien et notamment :

- Demande d’autorisation d’exploiter
- Demande de permis de construire,
- Demande d’autorisation de défrichement le cas échéant et réalisation des démarches pour mettre en œuvre les mesures d’accompagnement diverses.

Et toute autre démarche nécessaire à la mise en place d’un parc éolien concernant nos terrains ci-dessous définis :

Commune	Code Postal	Lieudit	Section	N°
Brenelle	02220		ZC	6 – 7 – 10 – 14 – 18 – 19

Soit au total parcelle(s)

Cette autorisation est valable sept ans à compter de la date de signature. (Sauf prorogation de deux ans).

Fait à Brenelle le 23 janvier 2018

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signature(s) :

Paraphes :

Le promettant	Exploitant	ELEMENTS
M. CH HAM	FH	CC

Page | 14

Annexe 2
Autorisation

Nous soussignés :

1°) Agissant en qualité de propriétaire, André-Louis PASQUIER né le 7/11/1955 à Soissons, demeurant au 2, La Montagne 02220 Saint-Mard.

2°) Agissant en qualité de preneur en place (le fermier), la SCEA La Montagne Saint-Mard, enregistrée au RCS de Soissons sous le numéro 510 569 965 et représentée en sa qualité de gérant par André-Louis PASQUIER.

Autorisons

Eléments, société par actions simplifiées au capital de 3 505 425,00 Euros, dont le siège social est au 5 rue Anatole France 34000 Montpellier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro B 814 882 973

Et, toute société qui lui soit affiliée en charge du développement de projets de construction de parc éolien.

A réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l’implantation d’un parc éolien et notamment :

- Autorisation d’exploiter,
- Demande de permis de construire, et, le cas échéant, demande de défrichement

Et toute autre démarche nécessaire à la mise en place d’un parc éolien, concernant nos terrains ci-dessous définis :

Commune	Code Postal	Section	N°
Brenelle	02220	ZD	24
Braine	02220	B	125
Saint-Mard	02220	B	732-733-766
Saint-Mard	02220	C	514
Saint-Mard	02220	ZA	1-3
Dhuizel	02220	ZD	1

Soit au total 9 (neuf) parcelles.

Cette autorisation est valable cinq ans à compter de la date de signature (sauf prorogation de 2 ans).

Fait le 16/04/2018 à Saint-Mard

Pour valoir ce que de droit.

Signatures :

Page | 4

A-P

Annexe 2
Autorisation

Nous soussignés :

1°) Agissant en qualité de propriétaire, le Groupement Foncier Agricole de « Le Mont Hussard » au hameau du Mont Hussard – 02220 Courcelles-sur-Vesle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Soissons sous le numéro D 829 843 648, représenté en sa qualité de gérant par Monsieur Maxence DE FAY.

2°) Agissant en qualité de preneur en place (le fermier), la Société Civile d'Exploitation Agricole « Le Mont Hussard » à ferme du Mont Hussard - 02220 Courcelles-sur-Vesle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Soissons sous le numéro D 418 911 426, représenté en sa qualité de gérant par Monsieur Maxence DE FAY.

Autorisons

Eléments, société par actions simplifiées au capital de 3 505 425,00 Euros, dont le siège social est au 5 rue Anatole France 34000 Montpellier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro B 814 882 973

Et, toute société qui lui soit affiliée en charge du développement de projets de construction de parc éolien.

A réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'implantation d'un parc éolien et notamment :

- Autorisation d'exploiter,
- Demande de permis de construire, et, le cas échéant, demande de défrichement

Et toute autre démarche nécessaire à la mise en place d'un parc éolien, concernant nos terrains ci-dessous définis :

Commune	Code Postal	Lieudit	Section	N°
Courcelles-sur-Vesle	02220	Le chemin de Vailly	ZH	1-2
Courcelles-sur-Vesle	02220	Le champ Beaurepaire	ZI	3
Braine	02220	Au-dessus de la roche Ferr et Le Bois Lecomte	OB	126-127-128-129

Soit au total 7 (sept) parcelles.

Cette autorisation est valable cinq ans à compter de la date de signature (sauf prorogation de 2 ans).

Fait le 12/06/2019 à Courcelles sur Vesles

Pour valoir ce que de droit.

Signatures :

(Handwritten signatures)

Annexe 2
Autorisation

Nous soussignés :

1°) Agissant en qualité de propriétaire, *SCEA de La Ferme du Château de Dhuzel représentée par sa gérante, Christel Boyfflard-Lorsy, et située à La Cour, 02160 Soupir*

2°) Agissant en qualité de preneur en place (le fermier),

Autorisons,

Eléments, société par actions simplifiées au capital de 3 505 425 euros,, dont le siège social est au 5 rue Anatole France à 34000 Montpellier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro B 814 882 973,

Et,

Toute société qui lui soit affiliée en charge du développement de projets éoliens.

A réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'implantation d'un parc éolien et notamment :

- Demande d'autorisation d'exploiter
- Demande de permis de construire,
- Demande d'autorisation de défrichement le cas échéant et réalisation des démarches pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement diverses.

Et toute autre démarche nécessaire à la mise en place d'un parc éolien concernant nos terrains ci-dessous définis :

Commune	Code Postal	Lieudit	Section	N°
Courcelles-sur-Vesle	02220	Au Grand Champ	ZC	17
"	"	La Voleine	Zk	83
"	"	La Glane	ZL	1
"	"	L'Anclaine	ZL	13
"	"	"	ZL	14
"	"	le Mont de Jais	ZL	15

Soit au total 6 parcelle(s)

Cette autorisation est valable sept ans à compter de la date de signature. (Sauf prorogation de deux ans).

Fait le 10 octobre 2019, à 02160 Soupir

Pour servir et faire valoir ce que de droit

Signature(s) :

(Handwritten signature)
SCEA FERME
Château de DHUZEL
LA COUR SOUPIR
02160 SOUPIR
Tél: 03 23 74 74 21 Fax: 03 23 74 73 00

Paraphes :

Le promettant	Exploitant	ELEMENTS

(Handwritten initials)

VI AVIS DE DEMANTELEMENT

Annexe 4

Avis relatif aux conditions de démantèlement et remise en état du site après l'arrêt définitif de l'exploitation du parc éolien

La société Eléments a formé le projet de réaliser un parc éolien soumis à autorisation conformément à la rubrique 2980 de la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sur divers terrains situés à (ci-après « le Site »).

Conformément au Décret n°2011-985 du 23 août 2011 – Article 2, codifié à l'Article R.553-6 du Code de l'Environnement, modifié par l'article 3 de l'arrêté du 6 novembre 2014 relatif « à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent », les parcelles listées ci-après, qui feront l'objet d'un bail emphytéotique ou des constitutions de servitudes le cas échéant, seront remises en état après l'arrêt définitif de l'exploitation du parc éolien.

Commune	Code Postal	Lieudit	Section	N°
Brenelle	02220		ZC	6 – 7 – 10 – 14 – 18 – 19

Soit au total parcelle(s).

En vertu du 7° de l'article R512-6 du Code de l'Environnement, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur de l'autorisation, doit être joint à la demande d'autorisation.

A ce titre,

Nous soussignés :

- 1°) M. HAMOT Michel Roger, né à Paris (17e) le 9 juin 1934, résidant au 5 rue du marronnier – 02220 BRENELLE .
- 2°) Mme HAMOT Marie Michèle (née Depierre), née à Cléry sur Somme le 4 juin 1964 et résidant au 4 rue du marronnier – 02220 BRENELLE.
- 3°) M. HAMOT François, né à Reims le 4 décembre 1968 et résidant au 7 rue du marronnier – 02220 BRENELLE.
- 4°) Mme HAMOT Catherine, né à Reims le 23 janvier 1967 et résidant au 11 rue Plocq, 02200 SOISSONS.

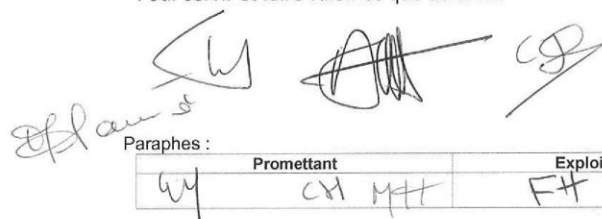
Emettons un avis favorable aux conditions suivantes de remise en état :

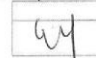
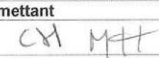

- démantèlement des installations de production d'électricité, à savoir :
 - excavation des fondations des éoliennes sur une profondeur minimale de 1 mètre,
 - enlèvement du système de raccordement au réseau (poste(s) de raccordement et câbles électriques),
- décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 cm,
- remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation.

Fait à Brenelle, le 23 janvier 2019

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signature(s) :

Paraphes : 

Promettant	Exploitant	ELEMENTS
		

Annexe 3

Avis relatif aux conditions de remise en état du site après l'arrêt définitif de l'exploitation du parc éolien

La société Eléments a formé le projet de réaliser un parc éolien soumis à autorisation conformément à la rubrique 2980 de la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sur divers terrains situés à (ci-après « le Site »).

Conformément au Décret n°2011-985 du 23 août 2011 – Article 2, codifié à l'Article R.553-6 du Code de l'Environnement, modifié par l'article 3 de l'arrêté du 6 novembre 2014 relatif « à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent », les parcelles listées ci-après, qui feront l'objet d'un bail emphytéotique ou des constitutions de servitudes le cas échéant, seront remises en état après l'arrêt définitif de l'exploitation du parc éolien.

Commune	Code Postal	Section	N°
Brenelle	02220	ZD	24
Braine	02220	B	125
Saint-Mard	02220	B	732-733-766
Saint-Mard	02220	C	514
Saint-Mard	02220	ZA	1-3
Dhuizel	02220	ZD	1

En vertu du 7° de l'article R512-6 du Code de l'Environnement, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur de l'autorisation, doit être joint à la demande d'autorisation.

A ce titre, **nous soussignés :**

- 1°) Agissant en qualité de propriétaire, André-Louis PASQUIER né le 7/11/1955 à Soissons, demeurant au 2, La Montagne 02220 Saint-Mard

- 2°) Agissant en qualité de preneur en place (le fermier), SCEA La Montagne Saint-Mard représenté en sa qualité de gérant André-Louis PASQUIER

Emettons un avis favorable aux conditions suivantes de remise en état :

- démantèlement des installations de production d'électricité, à savoir :
 - excavation des fondations des éoliennes sur une profondeur minimale de 1 mètre,
 - enlèvement du système de raccordement au réseau (poste(s) de raccordement et câbles électriques),
- décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 cm,
- remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation.

Fait le 16 avril 2020, à Saint-Mard

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signature(s) :





Annexe 3

Avis relatif aux conditions de remise en état du site après l'arrêt définitif de l'exploitation du parc éolien

La société Eléments a formé le projet de réaliser un parc éolien soumis à autorisation conformément à la rubrique 2980 de la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sur divers terrains situés à (ci-après « le Site »).

Conformément au Décret n°2011-985 du 23 août 2011 – Article 2, codifié à l'Article R.553-6 du Code de l'Environnement, modifié par l'article 3 de l'arrêté du 6 novembre 2014 relatif « à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent », les parcelles listées ci-après, qui feront l'objet d'un bail emphytéotique ou des constitutions de servitudes le cas échéant, seront remises en état après l'arrêt définitif de l'exploitation du parc éolien.

Commune	Code Postal	Lieudit	Section	N°
Courcelles-sur-Vesle	02220	Le chemin de Vailly	ZH	1-2
Courcelles-sur-Vesle	02220	Le champ Beaufrepaire	ZI	3
Braine	02220	Au-dessus de la roche Ferr et Le Bois Lecomte	OB	126-127-128-129

En vertu du 7° de l'article R512-6 du Code de l'Environnement, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur de l'autorisation, doit être joint à la demande d'autorisation.

A ce titre, nous soussignés :

1°) Agissant en qualité de propriétaire, le Groupement Foncier Agricole de « Le Mont Hussard » au hameau du Mont Hussard – 02220 Courcelles-sur-Vesle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Soissons sous le numéro D 829 843 648, représenté en sa qualité de gérant par Monsieur Maxence DE FAY.

2°) Agissant en qualité de preneur en place (le fermier), la Société Civile d'Exploitation Agricole « Le Mont Hussard » à ferme du Mont Hussard - 02220 Courcelles-sur-Vesle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Soissons sous le numéro D 418 911 426, représenté en sa qualité de gérant par Monsieur Maxence DE FAY.

Emettons un avis favorable aux conditions suivantes de remise en état :

- démantèlement des installations de production d'électricité, à savoir :
 - excavation des fondations des éoliennes sur une profondeur minimale de 1 mètre,
 - enlèvement du système de raccordement au réseau (poste(s) de raccordement et câbles électriques),
 - décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 cm,
 - remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation.

Fait le 12/06/2020, à Courcelles sur Vesle

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signature(s) :

MF
de Fay

Annexe 4

Avis relatif aux conditions de démantèlement et remise en état du site après l'arrêt définitif de l'exploitation du parc éolien

La société Eléments a formé le projet de réaliser un parc éolien soumis à autorisation conformément à la rubrique 2980 de la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sur divers terrains situés à (ci-après « le Site »).

Conformément au Décret n°2011-985 du 23 août 2011 – Article 2, codifié à l'Article R.553-6 du Code de l'Environnement, modifié par l'article 3 de l'arrêté du 6 novembre 2014 relatif « à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent », les parcelles listées ci-après, qui feront l'objet d'un bail emphytéotique ou des constitutions de servitudes le cas échéant, seront remises en état après l'arrêt définitif de l'exploitation du parc éolien.

Commune	Code Postal	Lieudit	Section	N°
Courcelles sur Vesle	02220	Au Grand Champ	Z6	17
"	"	La Voleine	Zk	83
"	"	La Glane	ZL	1
"	"	L'Anelaine	ZL	13
"	"	"	ZL	14
"	"	Le Pour de Jais	ZL	15

Soit au total 6 parcelle(s).

En vertu du 7° de l'article R512-6 du Code de l'Environnement, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur de l'autorisation, doit être joint à la demande d'autorisation.

A ce titre,

Nous soussignés :

1°) Agissant en qualité de propriétaire, SCEA de la Ferme du château de Dhuzel

2°) Agissant en qualité de preneur en place (le fermier),

Emettons un avis favorable aux conditions suivantes de remise en état :

- démantèlement des installations de production d'électricité, à savoir :
 - excavation des fondations des éoliennes sur une profondeur minimale de 1 mètre,
 - enlèvement du système de raccordement au réseau (poste(s) de raccordement et câbles électriques),
 - décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 cm,
 - remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation.

Fait le 10 octobre 2019, à 02160 Soupir

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

SCEA FERME
Château de DHUZEL
LA COUR SOUPIR
02160 SOUPIR
Tel: 03 23 74 74 21 Fax: 03 23 74 74 05

Paraphes :

Promettant	Exploitant	ELEMENTS

U *Q*

VII DELIBERATION DES MAIRIES CONCERNÉES

VII.1 Commune de Brenelle

DEPARTEMENT DE L' AISNE
ARRONDISSEMENT DE SOISSONS
CANTON DE FERRE EN TARDENOIS
COMMUNE DE
BRENELLE
02220

2019.01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Dates	Nombre de membres	
Convocation: 6 février 2019	Afférents au Conseil Municipal : 11	
Séance: 22 février 2019	En exercice 11	
Affichage: 27 février 2019	Ayant pris part à la délibération. 6	

Présents: AMIEL C, AMIEL L, AMIEL R, CONSEIL C, DETAILLE B, HAMOT F, HAMOT M, HOMMET A
Absents : CONSEIL L, HAUSSY N, STIVAL F

L'an deux mil dix neuf, le 22 février à dix neuf heures, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 6 février 2019 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de **Claude CONSEIL, Maire**.

Objet de la délibération

Choix de la société Elements pour étude d'un projet éolien sur 3 Communes

Messieurs HAMOT François et Michel, ayant des intérêts personnels sur la zone du projet, n'ont pas donné leurs avis, pris part au débat ni à la délibération concernant le projet éolien.

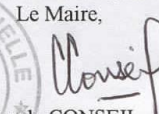
M le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion de présentation de la société Eléments (créateur, constructeur, et exploitant de centrales d'énergies renouvelables d'origine éolienne, photovoltaïque et hydraulique), qui a eu lieu en commun avec les Communes de Courcelles-sur-Vesle et Saint-Mard.

Les trois Communes ont choisi cette société pour porter un projet commun de parc éolien sur leurs territoires.

Il convient au Conseil Municipal de donner son accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (3 votes Pour, 2 votes Contre, 1 Abstention),

AUTORISE la société Eléments à poursuivre l'étude de faisabilité d'un projet éolien en commun avec les Communes de Courcelles-sur-Vesle et Saint-Mard.

Pour copie conforme au registre,
Aux jours mois et an indiqués ci-dessus,
Le Maire,

Claude CONSEIL

Sous-PREFECTURE
SOISSONS
/ 1 MARS 2019

VII.2 Commune de Saint-Mard

République française
Département de l'Aisne

DELIBERATION N° 13-2019 ANNULE ET REMPLACE DELIB N°10-2019

COMMUNE DE SAINT MARD

Séance du 15 avril 2019

Membres en exercice : 10
Date de la convocation: 10/04/2019
L'an deux mille dix-neuf et le quinze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Claude JACQUEMIN

Présents : 7
Présents : Claude JACQUEMIN, Christian CHATEL, André-Louis PASQUIER, Daniel LIPPENS, Fabrice HENRY, Tomasz GABRYS, Bertrand PASQUIER

Votants : 7
Représentés : Florence JEANMINGIN par Christian CHATEL, Clémence DUMONT par Claude JACQUEMIN

Pour : 6
Excusés : Sébastien SALGADO

Contre : 0
Absents :

Abstentions : 1
Secrétaire de séance : Christian CHATEL

Objet: PROJET EOLIEN -

Messieurs PASQUIER André-louis et PASQUIER Bertrand quittent la salle pour ne pas participer au débat et au vote étant concernés par le sujet

La société ELEMENTS est spécialisée dans la conception, le développement, le financement et la construction de parcs éoliens. Elle a réalisé un diagnostic technique sur la commune de Saint-Mard et a identifié un secteur présentant un potentiel de développement éolien. La Société ELEMENTS souhaite réaliser une étude de faisabilité sur ce secteur en vue de l'implantation d'un parc éolien sur son territoire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE la Société ELEMENTS à réaliser une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc éolien,
- AUTORISE la Société ELEMENTS à déposer toutes les déclarations, autorisations et demandes de levées de servitudes nécessaires en vue de l'étude de faisabilité du projet de parc éolien,


Le Conseil Municipal est informé que la Société ELEMENTS contactera les propriétaires et exploitants des parcelles concernées par une implantation éventuelle.

Le Maire,
Claude JACQUEMIN



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 17/04/2019
et publié ou notifié
le 17/04/2019




Le Maire
Cl. JACQUEMIN

VII.3 Commune de Courcelles-sur-Vesle

DEPARTEMENT DE L'AISNE
ARRONDISSEMENT DE SOISSONS
CANTON DE BRAINE
COMMUNE DE
COURCELLES SUR VESLE
02220
2019 FEVRIER 06

EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS

Dates

Convocation :	11 FEVRIER 2019	Afférents au Conseil Municipal :	11
Séance :	21 FEVRIER 2019	En exercice	11
Affichage :	25 FEVRIER 2019	Présents à la délibération	9

Présents : Luc TORDEUX / André PELLARDI / Jean-Claude CARPENTIER / Marc PAIGNEAU / Patrick JEUX / Didier CONSEIL / Francis VALDIN / Amandine LOBLEAU / Aurélie MERCIER /
Excusés : Jessica OUDSHOORN / Marie-France FAUCILLON
Absents :

L'an deux mil dix neuf, le 21 FEVRIER à vingt heures, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 11 FEVRIER 2019 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Luc TORDEUX, Maire.

Objet de la délibération
PROJET EOLIEN

Le Maire donne lecture de compte rendu de la réunion de présentation de la société ELEMENTS, créateur, constructeur et exploitant de centrales d'énergies renouvelables d'origine éolienne, photovoltaïque et hydrauliques.
Cette présentation a eu lieu en commun avec les Communes de BRENELLE et SAINT MARD.
Les trois communes ont choisi cette société pour porter un projet commun de parc éolien sur leurs territoires. Il convient au Conseil Municipal de donner son accord.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité
décide de donner son accord à la Société ELEMENTS pour poursuivre l'étude de faisabilité d'un projet éolien en commun sur les trois communes :
BRENELLE – COURCELLES SUR VESLE - SAINT MARD.

Pour copie conforme au registre, Aux jours mois et an indiqués ci-dessus,
Le Maire,
Luc TORDEUX



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS
27 FEV. 2019

VIII AVIS DES MAIRIES CONCERNÉES

VIII.1 Commune de Brenelle

A qui de droit,

Je, soussigné, Monsieur Claude CONSEIL, agissant en qualité de Maire de la commune de BRENELLE (02220) :

- Déclare avoir pris connaissance du projet de Parc Eolien développé par la SAS ELEMENTS, sur le territoire de ma commune.
- Reconnais avoir parfaite connaissance des nouvelles mesures en matière de démantèlement et de remise en état à la fin d'exploitation du parc éolien consécutivement à la parution du Décret n°2011-985 du 23 août 2011 et de l'arrêté du 26 août 2011 et selon le Décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 article 6 et l'ordonnance n°2017 - 80 du 26 Janvier 2017 article 5, et conformément aux dispositions de l'article R.553-6 du Code de l'Environnement, à savoir :

« 1. Le démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison.

2. L'excavation des fondations et le remplacement par des terres caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation :

- sur une profondeur minimale de 30 centimètres lorsque les terrains ne sont pas utilisés pour un usage agricole au titre du document d'urbanisme opposable et que la présence de roche massive ne permet pas une excavation plus importante ;

- sur une profondeur minimale de 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable ;

- sur une profondeur minimale de 1 mètre dans les autres cas.

3. la remise en état qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état. »

- Autorise la SAS ELEMENTS dont le siège social est à Montpellier, 5 rue Anatole France, à joindre le présent document à la demande d'autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) conformément aux dispositions du 7^e article R. 512-6 du Code de l'Environnement.

Fait à : BRENELLE

Le : 29/04/2020

Mention manuscrite « BON POUR ACCORD » et signature :



Bon pour accord
Claude Conseil

M. Claude CONSEIL – Maire de la commune de BRENELLE

VIII.2 Commune de Saint-Mard

A qui de droit,

Je, soussigné, Monsieur Claude JACQUEMIN, agissant en qualité de Maire de la commune de SAINT-MARD (02220) :

- Déclare avoir pris connaissance du projet de Parc Eolien développé par la SAS ELEMENTS, sur le territoire de ma commune.
- Reconnais avoir parfaite connaissance des nouvelles mesures en matière de démantèlement et de remise en état à la fin d'exploitation du parc éolien consécutivement à la parution du Décret n°2011-985 du 23 août 2011 et de l'arrêté du 26 août 2011 et selon le Décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 article 6 et l'ordonnance n°2017 - 80 du 26 Janvier 2017 article 5, et conformément aux dispositions de l'article R.553-6 du Code de l'Environnement, à savoir :

« 1. Le démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison.

2. L'excavation des fondations et le remplacement par des terres caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation :

- sur une profondeur minimale de 30 centimètres lorsque les terrains ne sont pas utilisés pour un usage agricole au titre du document d'urbanisme opposable et que la présence de roche massive ne permet pas une excavation plus importante ;

- sur une profondeur minimale de 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable ;

- sur une profondeur minimale de 1 mètre dans les autres cas.

3. la remise en état qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état. »

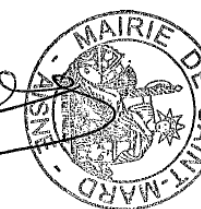
- Autorise la SAS ELEMENTS dont le siège social est à Montpellier, 5 rue Anatole France, à joindre le présent document à la demande d'autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) conformément aux dispositions du 7^e article R. 512-6 du Code de l'Environnement.

Fait à : SAINT MARD

Le : 22/04/2020

Mention manuscrite « BON POUR ACCORD » et signature :

Bon pour accord
de Maire
Claude Jacquemin



M. Claude JACQUEMIN – Maire de la commune de SAINT-MARD

VIII.3 Commune de Courcelles-sur-Vesle

DEPARTEMENT de l' AISNE
ARRONDISSEMENT de SOISSONS
COMMUNE de
COURCELLES SUR VESLE
02220
Tél. 03 23 74 17 30

Le 1er juillet 2020

ATTESTATION

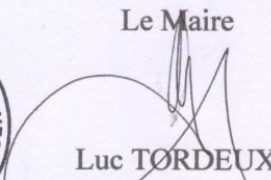
N/Réf. : 2018
Objet : PROJET EOLIEN


A qui de droit,
Je, soussigné, Monsieur Luc TORDEUX, agissant en qualité de Maire de la commune de COURCELLES-SUR-VESLE (02220) :

- Déclare avoir pris connaissance du projet de Parc Eolien développé par la SAS ELEMENTS, sur le territoire de ma commune.
- Reconnais avoir parfaite connaissance des nouvelles mesures en matière de démantèlement et de remise en état à la fin d'exploitation du parc éolien consécutivement à la parution du Décret n°2011-985 du 23 août 2011 et de l'arrêté du 26 août 2011 et selon le Décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 article 6 et l'ordonnance n°2017 - 80 du 26 Janvier 2017 article 5, et conformément aux dispositions de l'article R.553-6 du Code de l'Environnement, à savoir :
 - « 1. Le démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison.
 - 2. L'excavation des fondations et le remplacement par des terres caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation :
 - sur une profondeur minimale de 30 centimètres lorsque les terrains ne sont pas utilisés pour un usage agricole au titre du document d'urbanisme opposable et que la présence de roche massive ne permet pas une excavation plus importante ;
 - sur une profondeur minimale de 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable ;
 - sur une profondeur minimale de 1 mètre dans les autres cas.
 - 3. la remise en état qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état. »
- Autorise la SAS ELEMENTS dont le siège social est à Montpellier, 5 rue Anatole France, à joindre le présent document à la demande d'autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) conformément aux dispositions du 7° article R. 512-6 du Code de l'Environnement.

Le :

Mention manuscrite « BON POUR ACCORD » et signature :

Le Maire

Luc TORDEUX

 MAIRIE de COURCELLES-SUR-VESLE
02220 (AISNE)

PERMANENCE MAIRIE LUNDI 17 H 00 à 19 H 00 et JEUDI 16 H 00 à 17 H 00